



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction générale des médias et des industries culturelles

Service du livre et de la lecture

**Enquête sur les actions des bibliothèques territoriales
en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC)**

– Janvier 2015 –

Enquête sur les actions des bibliothèques territoriales en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC)

Synthèse

Introduction

1. *L'éducation artistique et culturelle, un axe politique majeur*
2. *Qu'est-ce que l'éducation artistique et culturelle en 2015 en bibliothèque ?*
3. *Les modalités de l'étude*

Première Partie : L'éducation artistique et culturelle en bibliothèque : état des lieux 10

I) Les cadres d'action de l'éducation artistique et culturelle en bibliothèque 12

- A) Des pratiques peu formalisées*
- B) Le développement du conventionnement*
- C) Les conséquences de la réforme des rythmes scolaires*

II) Les moyens et ressources à mobiliser 19

- A) Les ressources financières*
- B) La nécessaire implication des collectivités*
- C) La place et le rôle de la bibliothèque*

III) Le point sur les réalisations 24

- A) Les publics concernés*
- B) Les activités proposées*
- C) L'EAC : où et quand ?*
- D) Quels initiateurs et quels intervenants ?*

Les chiffres clés 30

Partie II : Vade-mecum, guide d'accompagnement des bibliothèques territoriales au développement d'actions d'éducation artistique et culturelle.....

323

I) De l'action culturelle à l'EAC

A) Réorienter les outils et savoir-faire existants

B) Satisfaire aux critères de l'EAC

C) Développer l'atout numérique

II) Adapter l'organisation de la bibliothèque

A) Une question d'organisation globale

B) Une question de moyens humains

C) L'élaboration d'un projet d'établissement

III) Les interlocuteurs

A) Les référents en matière d'EAC

B) Les collectivités

C) Les partenaires

Partie III : Les bonnes pratiques de l'éducation artistique et culturelle 48

Fiche 1 : La bibliothèque départementale de la Vendée (BDV)

Fiche 2 : Les actions de la BDP du Bas-Rhin

Fiche 3 : La Médiathèque départementale de l'Hérault

Fiche 4 : Le CTL du Grand Angoulême : les tous-petits et leurs parents à l'honneur

Fiche 5 : Les médiathèques de Rennes

Fiche 6 : Un projet régional, « Le siècle de Gutenberg » en Franche-Comté

Fiche 7 : Le PLEA de Bar-le-Duc

Fiche 8 : La médiathèque L'Odysée de Lomme

Fiche 9 : Les temps périscolaires à Limoges

Fiche 10 : Le CLEA jeunesse intercommunal de Roubaix-Tourcoing-Wattrelos

Fiche 11 : La Fête du livre jeunesse à Villeurbanne

Fiche 12 : Les actions du Pavillon Blanc de Colomiers dans le cadre du PedT

Fiche 13 : Le CTL jeunesse de Chevilly-Larue

Conclusion 62

Bibliographie 67

Annexes

Circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013 sur les parcours d'éducation artistique et culturelle 73

Fiche récapitulative sur les types de conventionnements culturels 79

Questionnaires envoyés aux bibliothèques, élaborés par Aristat 83

Tableaux de statistiques élaborés par Aristat 129

SYNTHÈSE

En 2013, le ministère de la Culture et de la Communication a lancé une enquête sur l'EAC dans les bibliothèques territoriales auprès d'environ 400 collectivités. L'un des principaux objectifs de cette enquête dirigée par le Service du livre et de la lecture était d'identifier les nouvelles actions et le positionnement des bibliothèques territoriales au moment de la mise en place des parcours d'EAC en 2013 et de la réforme des rythmes scolaires. Les chiffres issus de l'enquête permettent de pallier l'absence fréquente d'évaluations et d'études de la part des bibliothèques.

Cette étude se présente donc comme l'occasion de constater les bénéfices et les difficultés de la nouvelle politique culturelle envers le jeune public (qui prend appui sur des pratiques antérieures dans la majorité des cas) et de la réforme des rythmes scolaires dans ses premières applications.

Le présent document comprend également deux parties pratiques à destination des bibliothèques territoriales et des élus : un vademecum proposant un certain nombre de conseils pratiques ; une série de fiches mettant en avant des projets éducatifs particulièrement intéressants.

Une version enrichie de ce rapport sera proposée à la rentrée 2015.

INTRODUCTION

1. L'éducation artistique et culturelle, un axe politique majeur

Dès 2012, dans le cadre de la priorité à la jeunesse accordée par le Président de la République, Aurélie Filippetti et Vincent Peillon, alors respectivement ministre de la Culture et ministre de l'Éducation nationale, ont souhaité relancer avec force une politique déjà ancienne : l'éducation artistique et culturelle¹. Ainsi, le 3 mai 2013 est parue la circulaire n° 2013-073 sur les parcours d'éducation artistique et culturelle, qui a été suivie le 8 juillet par la loi n° 2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, dite loi Peillon.

Impulsée par l'État, l'éducation artistique et culturelle s'est historiquement appuyée sur la double action des ministères chargés de la Culture et de l'Éducation nationale et de leurs services déconcentrés : direction régionale des affaires culturelles (Drac) et rectorat². Ces politiques sont largement partagées par les communes et les intercommunalités. Caractérisées par des rythmes et des moyens différents selon les configurations locales, les politiques menées par les collectivités passent au premier plan : c'est au niveau local que se joue maintenant le développement de l'EAC³, et de manière d'autant plus patente que la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires⁴ a été confiée aux communes.

2. Qu'est-ce que l'éducation artistique et culturelle en 2015 en bibliothèque ?

L'EAC est une politique publique partagée qui répond à plusieurs critères de définition spécifiques⁵. Dans le cadre mis en œuvre à partir de 2012, l'EAC s'adresse en particulier aux enfants et aux jeunes entre 0 et 18 ans⁶, avec une ambition de continuité entre les temps éducatifs (scolaire, périscolaire et extrascolaire) et tout au long du cursus éducatif. D'autre part, les actions d'EAC reposent sur trois « piliers », qui sont l'approche sensible (la rencontre avec un artiste et/ou une œuvre), l'approche cognitive ou pédagogique (l'acquisition de connaissance) et la pratique artistique. L'artiste et l'œuvre d'art – y compris l'œuvre littéraire – sont donc au cœur du dispositif de médiation.

L'EAC se distingue donc d'autres notions proches comme l'action culturelle en bibliothèque. De quoi

1. Il ne convient pas ici de dresser une chronologie détaillée de la mise en place de l'éducation artistique et culturelle. De telles informations peuvent être trouvées ailleurs. Par exemple dans le mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèque d'Isabelle LE PAPE : *Les actions d'éducation artistique et culturelle en bibliothèque*, mémoire d'études, Enssib, Villeurbanne, janvier 2014. Pdf consultable en ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64148-les-actions-d-education-artistique-et-culturelle-en-bibliotheque.pdf>, p. 16-20.

2. Voir le portail interministériel de l'éducation artistique et culturelle : <http://www.education.arts.culture.fr/index.php> qui présente le cadre de cette politique de l'État et propose un certain nombre de ressources, notamment le *Guide pour la mise en œuvre du parcours d'Éducation artistique et culturelle* ; la rubrique Éducation artistique et culturelle du site du ministère de la culture et de la communication : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Education-artistique-et-culturelle>.

3. On se reportera à ce sujet au rapport de Françoise ENEL, *Politiques d'éducation artistique et culturelle : rôle et action des collectivités locales*, « Culture études » du DEPS, avril 2011.

4. Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

5. Circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3-5-2013, relative au parcours d'éducation artistique et culturel.

6. NB : dans des définitions antérieures de l'EAC, celle-ci a vocation à s'adresser à tous les publics, quel que soit leur âge.

parle-t-on exactement ? D'animation ou d'action culturelle ? Ou encore de médiation ? Et en quoi se distingue l'éducation artistique et culturelle⁷ ? Tous ces termes sont souvent employés indifféremment alors qu'ils ne sont pas interchangeables. Un système de distinction peut être avancé : là où l'animation désigne un ensemble de pratiques (mises en place à destination des usagers pour mettre en valeur les collections et animer ponctuellement le lieu), la médiation désigne plutôt une attitude, un état d'esprit du bibliothécaire. Ainsi, « la médiation est une manière d'être dans son métier, faisant appel à des qualités de contact, de disponibilité. Elle est cette position de "passeur" entre publics et bibliothèque⁸ ». Il existe d'autres définitions, moins centrées sur la personne du bibliothécaire : la médiation est l'ensemble des « dispositifs qui ont pour fin d'éveiller, d'ouvrir les usagers à du nouveau, de l'inconnu, des œuvres, des formes, des idées ou des connaissances nouvelles.⁹ » On retrouve donc la dimension sociale de la bibliothèque qui, en établissant une politique de médiation, assure la démocratisation culturelle. L'expression « action culturelle » qui tend de plus en plus à remplacer le mot « animation », se réfère quant à elle à un projet cohérent d'animations et se rapproche en cela du terme « politique ». L'action culturelle, qui se teinte aussi d'une dimension sociale, comprend en plus une notion d'engagement auprès du public et de la collectivité territoriale.

Si l'on considère ces définitions, l'éducation artistique et culturelle se rapproche de l'action culturelle : elle en partage l'esprit de formalisation – puisqu'il est préconisé de construire des actions cohérentes, avec des parcours EAC, autour de projets pédagogiques et culturels –, la notion d'engagement – puisqu'elle repose sur la concertation entre tous les acteurs d'un territoire, des partenariats entre les mondes scolaire, culturel, associatif et politique –, et le caractère social – puisque l'objectif est de lutter contre les inégalités en favorisant un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture.

Forte de son savoir-faire dans l'animation et la médiation, la bibliothèque est a priori bien placée pour remplir les missions dévolues à l'EAC : la sensibilisation des jeunes publics aux œuvres, l'initiation aux langages de l'art, et l'accès à la culture, cela dans les cadres scolaire, périscolaire et extra-scolaire. Il est cependant utile qu'elle s'interroge précisément sur la place accordée en son sein à cette activité, les moyens à mobiliser et les pratiques à organiser.

3. Les modalités de l'étude

Ce rapport est né d'une constatation faite par le Service du livre et de la lecture du Ministère de la Culture et de la Communication : avec la mise en place des parcours d'éducation artistique et culturelle et la réforme des rythmes scolaires, il apparaissait nécessaire de mettre des informations et des outils actualisés à la disposition des bibliothèques des collectivités territoriales. Le ministère a donc lancé un appel d'offres auprès d'entreprises

7. Cette étude a permis de constater que parmi les bibliothécaires, la notion, pourtant très médiatisée, d'éducation artistique et culturelle reste floue ou bien recouvre des réalités différentes. Ce travail de définition est donc indispensable.

8. THIRIET, Mathilde, *La formalisation de l'action culturelle. Réflexion à partir de l'exemple de la Médiathèque de l'agglomération troyenne*, mémoire d'études, Villeurbanne, Enssib, 2005, p. 14.

9. SANDOZ, David, *Repenser la médiation en bibliothèque publique : participation et quotidienneté*, mémoire d'études, Enssib, Villeurbanne, 2010, p. 22.

qualifiées et au terme de la procédure, le choix s'est porté sur Aristat (Agence de Recherche et d'Ingénierie Statistique et Qualitative). Cette entreprise s'est vue confier la mission de mener une enquête à la fois quantitative et qualitative sur l'ensemble du territoire. Le pilotage a été assuré par un comité scientifique où ont siégé les représentants du Centre national de la littérature de jeunesse (CNLJ) et du service de l'action pédagogique de la Bibliothèque nationale de France (BnF), du bureau de l'Association des bibliothécaires de France (ABF), de la commission jeunesse de cette même association, des directions régionales des affaires culturelles (DRAC Île-de-France et DRAC Picardie), et des collectivités territoriales (BDP de Vendée, BDP de la Seine-et-Marne, bibliothèques de Montreuil et médiathèque de Bagneux) ainsi que des agents de l'administration centrale (SLL, bureau des études de la Direction générale des médias et des industries culturelles, département de l'éducation et du développement artistique et culturel / SCPI au sein du Secrétariat général).

Au total 192 bibliothèques municipales (BM) et 23 bibliothèques départementales (BDP) ont répondu à un questionnaire¹⁰ élaboré en collaboration avec des professionnels de la lecture et les représentants du service du livre et de la lecture du ministère de la Culture et de la Communication. S'appuyant sur l'Observatoire de la lecture publique, l'échantillon a été composé à partir de la base de données de 3 707 bibliothèques de la métropole et de 26 bibliothèques d'Outre-Mer. Tenant compte de la répartition des bibliothèques selon la typologie adoptée par l'Association des directeurs des bibliothèques départementales de prêt-ADBBDP (de B1 à B3), il a également été construit en fonction du nombre d'habitants des communes selon cinq tranches (moins de 2 000 habitants, 2 000 à 4 999 habitants, 5 000 à 14 999 habitants, 15 000 à 49 999 habitants et 50 000 habitants et plus). Deux tirages (un premier de 351 bibliothèques et un redressement des deux dernières tranches pour assurer leur représentation) ont abouti à un échantillon final de 407 bibliothèques. 192 d'entre elles ont répondu au questionnaire (soit un taux de réponses de 47,2 %). Pour certains sujets, on a distingué les BM des petites villes et celles des grandes villes : elles correspondent respectivement à des communes comptant moins de 15 000 et plus de 50 000 habitants.

L'échantillon de 40 BDP a été construit à partir de la base de 95 établissements, selon la variable : « rural/urbain » (26 sont dans une zone rurale, 3 dans une zone mixte, 11 en zone urbaine) et en tenant également compte de l'échantillon des BM pour éviter les doublons dans les territoires tirés au sort. 23 d'entre elles ont répondu au questionnaire (soit un taux de réponses de 57,5 %).

Enfin, 80 entretiens ont été menés dans 12 établissements (9 BM¹¹ et 3 BDP¹²) auprès des professionnels des bibliothèques, des partenaires (culturels, sociaux et éducatifs), des élus, des représentants des directions des affaires culturelles et des intervenants (auteurs, artistes, etc)¹³.

Une réflexion s'est engagée sur les évolutions qui touchent l'école et la bibliothèque dans le contexte de la réforme des rythmes scolaires et de la création des temps d'activités périscolaires (TAP) aux rentrées 2013 et

10. Ce questionnaire avait été envoyé à un échantillon de 407 BM et 40 BDP.

11. L'échantillon de BM se compose des bibliothèques de Grenoble (38), Lauris (84), Pamiers (09), Bar Le Duc (55), Beauvais (60), Lomme (59), Montreuil (93), Rueil-Malmaison (92), Nantes (44).

12. Celui des BDP comprend la BDP des Bouches du Rhône (BDP 13), du Val d'Oise (BDVO, BDP 95) et du Puy de Dôme (BDP 63).

13. Tous les chiffres et informations de ces paragraphes sont tirés du rapport d'Aristat.

2014. Ce rapport est né de la nécessité d'accompagner les collectivités en ces temps de profonde mutation. La mise en synergie des résultats de l'enquête (commandée à l'été 2013) et des apports récents de la bibliographie¹⁴ permet d'appréhender sous des angles variés les réalisations d'EAC dans les bibliothèques territoriales. Ces différents éléments, riches d'enseignements et de questionnements, rendent possible un état des lieux de l'éducation artistique et culturelle dans les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales au moment où la priorité jeunesse énoncée par le Président de la République a contribué à redynamiser cette politique historique. Ce bilan a permis la mise au point d'un vade-mecum conçu pour aider les bibliothèques territoriales à assumer leur rôle dans ce contexte. Ce guide est à consulter à la lumière des fiches qui constituent la troisième et dernière partie de cette étude. Elles développent des exemples de bonnes pratiques qui illustrent les propos tenus tout en attirant l'attention sur des modèles intéressants.

14. Un certain nombre d'ouvrages ont permis d'enrichir la réflexion, parmi lesquels le rapport sur « Les relations des bibliothèques des collectivités territoriales avec les établissements scolaires » de l'Inspection générale des bibliothèques (IGB), et des mémoires pour le concours de conservateur de bibliothèque : *La Médiation culturelle en bibliothèques aujourd'hui : légitimité, missions et perspective* par Delphine CÔME (2005) ; *Les actions d'éducation artistique et culturelle en bibliothèque*, d'Isabelle LE PAPE (2014) ; *Aller à la bibliothèque après la classe. La réforme des rythmes scolaires : nouveaux enjeux et nouvelles opportunités pour les bibliothèques* de Florence LACROIX-SPINNEWYN (2014).

PREMIÈRE PARTIE

L'éducation artistique et culturelle en bibliothèque : état des lieux

Depuis les années 1960 et les premières études sociologiques de la lecture, les inégalités d'accès à la culture en fonction du milieu social ne cessent d'être soulignées. De profondes inégalités territoriales contribuent également à cet éloignement de la culture. Le rôle des bibliothèques pour réduire ces déséquilibres est primordial : on compte en France « environ 7 100 bibliothèques et 9 200 points d'accès au livre, soit 16 300 lieux de lecture publique¹⁵ » selon les chiffres donnés par l'Observatoire de la lecture publique, et ce maillage serré se révèle une chance de toucher des publics les plus larges possibles. Ainsi, dans le cadre de la mise en place du grand projet d'éducation artistique et culturelle en 2013, les bibliothèques peuvent constituer des acteurs essentiels de cette politique. L'enjeu est de « former les jeunes et futurs citoyens à la culture artistique d'hier et d'aujourd'hui, [d']atteindre le public éloigné de la culture par des actions innovantes, [d']affirmer la place des arts dans les bibliothèques tout en promouvant les pratiques amateurs¹⁶ ».

Ainsi, les objectifs de l'éducation artistique et culturelle sont multiples. Le premier est d'aider chaque enfant à construire ses références culturelles et artistiques dans une triple démarche : l'acquisition de connaissances, le rapport direct aux œuvres et à leurs créateurs, et la pratique artistique. Les parcours d'EAC doivent lui permettre de développer son esprit critique et son goût. Il s'agit d'aider à l'épanouissement de chaque individu dès son plus jeune âge, pour qu'il trouve sa place dans la société.

La tâche est de grande envergure comme le démontrent les dernières études sur les pratiques culturelles en France. Dans son travail de synthèse des cinq enquêtes des pratiques culturelles des Français réalisées depuis 1973, Olivier Donnat note que « les choses n'ont guère évolué en trente-cinq ans, surtout si l'on tient compte de la translation liée à l'inflation des diplômes au cours de la période : les liens entre le niveau de diplôme et la participation à la vie culturelle n'ont rien perdu de leur force avec la massification scolaire (...). Bref, les données confirment la grande force d'inertie des logiques à l'œuvre dans le domaine des pratiques culturelles, notamment la persistance de fortes inégalités sociales et territoriales d'accès à la culture dans un contexte général pourtant marqué par de profonds changements tant au plan technologique qu'économique et social¹⁷. » De même, l'analyse des loisirs culturels des 6-14 ans menée au Département des études de la prospective et des statistiques (Ministère

15. Observatoire de la lecture publique, « Bibliothèques municipales, données d'activités 2012. Synthèse nationale, rapport de synthèse accessible en ligne :

<http://www.observatoirelecturepublique.fr/observatoire_de_la_lecture_publicque_web/FR/syntheses_annuelles.awp>.

16. LE PAPE, Isabelle, *Les actions d'éducation artistique et culturelle en bibliothèque*, mémoire d'études, Enssib, Villeurbanne, janvier 2014, p. 12.

17. DONNAT, Olivier, *Pratiques culturelles, 1973-2008 : dynamiques générationnelles et pesanteurs sociales*. Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2011, p. 28.

de la Culture et de la Communication) par Sylvie Octobre¹⁸ livre des chiffres alarmants. Ainsi parmi les 6-14 ans, on compte 10 % d'enfants « exclus » car « éloignés de toutes les formes de loisir culturel » (c'est-à-dire ne pratiquant pas d'activité artistique amateur, ayant une faible fréquentation des équipements culturels tels que le cinéma et la bibliothèque, et faisant preuve d'une consommation moindre de télévision et de musique). Les causes en sont des handicaps géographiques, économiques et/ou culturels. Pour ces jeunes, la possibilité de reproduction intergénérationnelle n'existe pas, car les parents ne s'adonnent pas à des pratiques culturelles et sportives. 72 % des 6-14 ne pratiquent pas d'activité artistique amateur. Concernant le monde du livre plus spécifiquement, le rythme hebdomadaire de fréquentation de la bibliothèque passe de 38,5 % en cours moyen (CM) à 8 % en classe de 3^e. En outre, 36 % des 10-14 ans ne discutent jamais de leurs lectures, que ce soit avec un membre de leur famille ou avec leurs amis.

Les politiques d'éducation artistique et culturelle initiées par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture et de la Communication doivent prévenir ces inégalités. Mises en œuvre depuis une quarantaine d'années, ces politiques doivent être évaluées et il convient de se poser la question des critères d'évaluation. Comme le fait remarquer Isabelle Le Pape, les « critères d'évaluation des actions d'éducation artistique et culturelle restent problématiques. Le temps qui y est consacré peut s'avérer un critère important, tandis que l'apprentissage des techniques et des pratiques, combiné à l'acquisition de connaissances, reste l'enjeu majeur mais difficilement quantifiable¹⁹. » L'état des lieux permet de pointer l'efficacité de certaines démarches. Il contribue ainsi à définir les critères qui font défaut et à dégager des recommandations essentielles pour le bon développement des projets d'EAC à venir.

18. OCTOBRE, Sylvie, *Les loisirs culturels des 6-14 ans*, Paris, La Documentation française, 2004.

19. LE PAPE, Isabelle, *op. cit.* p. 10.

I) Les cadres d'action de l'éducation artistique et culturelle en bibliothèque

La bibliothèque, en tant qu'établissement culturel de service public, s'inscrit dans un territoire et dans un réseau. Les cadres locaux, communal ou intercommunal et départemental, sont donc à prendre en compte dans toute action menée. La réforme des rythmes scolaires rend d'autant plus nécessaire l'inscription de la bibliothèque au cœur du maillage territorial. La contractualisation, qui permet la constitution de partenariats solides, reste une pratique minoritaire comme le démontre l'enquête. Mais pour assurer la meilleure coordination possible entre tous les acteurs, le développement du conventionnement, et en particulier les solutions offertes par le Plan éducatif de territoire (PEdT), est indispensable.

A) *Des pratiques peu formalisées*²⁰

L'étude effectuée par l'agence Aristat vient confirmer un fait déjà identifié mais qui n'avait pas encore été quantifié : le caractère majoritairement informel de la coopération entre la bibliothèque et l'école, mais aussi d'une manière générale avec les autres partenaires potentiels. Ainsi, à la question « les partenariats avec les acteurs du champ socioculturel sont-ils formalisés ? », les bibliothécaires répondent à parts égales « oui, parfois » et « non, le plus souvent informels » (44 % – Q°37), le « oui, toujours » ne concernant que 11 % des réponses. Le non domine pour les partenariats avec les établissements scolaires (55 %, contre 19 % oui, parfois et 26 % oui, toujours – Q°59). Les projets avec les établissements scolaires sont le plus souvent initiés « à la demande » (68 %) et « sur projet » (70 % – Q°71). Les partenariats se révèlent par conséquent faiblement institutionnalisés.

Le caractère informel des partenariats s'inscrit dans une tradition : celle de la mise en place d'actions grâce aux réseaux d'interconnaissances. Mais l'absence d'institutionnalisation peut aussi être comprise comme significative du flou de la définition et de la mise en œuvre de l'EAC. À la question : « La politique d'EAC est-elle formalisée ? » dans votre bibliothèque, le cadre informel est dominant (41 % – Q°82, contre 19 % pour une validation interne à la collectivité ou 15 % comme figurant dans le projet d'établissement par exemple). Par ailleurs, le taux de réponses plus faible sur les questions relatives aux dispositifs peut signifier également que les conventions ne sont pas habituelles dans le développement des actions EAC (Q°61 – accompagnement éducatif, CEL, atelier artistique, entre 13 % et 16 %). Quand le partenariat est réalisé avec les acteurs du champ culturel (Q°29 et 82), le cadre informel est surreprésenté par rapport aux formalisations nécessitant soit une validation préalable de la collectivité, soit de l'établissement lui-même.

Le faible degré d'institutionnalisation est en partie confirmé par des résultats similaires quand les actions sont réalisées avec les services de la collectivité, qui pourraient *a priori* impliquer une plus forte formalisation. En effet, avec les services jeunesse et culturel de la collectivité, c'est le cadre informel qui prévaut (Q°28 et Q°82) (47,1 % pour le service jeunesse et 46,4 % pour le service culturel). Le vote en conseil municipal est seulement de 13,2 % pour le service jeunesse et 14,3 % pour le service culturel. De la même manière, on observe une très faible

20. Les paragraphes de cette partie sont repris au rapport d'Aristat.

formalisation pour les actions menées avec les différents services de la collectivité (10,7 % pour le service jeunesse et 16,7 % pour le service culturel).

L'absence de restitution de travaux (Q°74), de diagnostic préalable (71 % – Q°44), de professeurs relais (Q°72), d'organisation de formations (Q°85 – 92 %), de formation du personnel à l'EAC à la demande plutôt que figurant dans le plan de formation (Q°84 – 46 % contre 6 %), l'absence de recrutement spécifique « EAC » (Q°89 – 91 %), est significatif du faible degré d'institutionnalisation de l'EAC. Aussi, ce résultat soulève-t-il la question du processus de construction du partenariat. La définition partagée des objectifs au moment du lancement du partenariat est, pour les répondants, a priori évidente (66 % – Q°45) ainsi que la répartition des rôles (entre EN et bibliothèque, oui à 70 % – Q° 54 ; entre le partenaire socioculturel et la bibliothèque : oui à 77 % – Q°40).

En matière de formalisation et de transversalité, des différences sont à souligner entre les bibliothèques municipales des petites villes (moins de 5 000 habitants) et des grandes villes (plus de 50 000 habitants). Les premières ne travaillent avec les services culturels de leur collectivité (et la DAC) qu'à hauteur de 25,6 %, alors que les secondes le font à 90,9 % (Q°28bis/ter). Les pratiques de travail transversal semblent ainsi plus ancrées pour les BM des grandes villes. Les partenariats avec les acteurs culturels sont moins clivants de ce point de vue (Q°29bis/ter) ; même si les (salons et manifestations littéraires, associations culturelles, librairies,).

Les croisements statistiques sur les partenariats mettent en lumière l'inégalité tendancielle de propositions d'offres culturelles et artistiques en bibliothèque qui font appel à des intervenants provenant de champs socioprofessionnels divers. Dès lors, la proximité géographique des établissements culturels joue nécessairement sur la perspective partenariale. Ainsi, aucune des bibliothèques situées en milieu rural n'a formalisé de partenariats avec des théâtres, opéra et centres dramatiques qui seraient situés sur le territoire de la collectivité (Q°29bis et Q°6bis) et seulement 6 % d'entre elles ont établi des partenariats avec les musées présents sur le territoire. Les partenariats avec les autres acteurs culturels reproduisent, dans des proportions variables, ce clivage rural / urbain, excepté pour les partenariats avec les salons et manifestations littéraires et artistiques qui concernent 26 % des bibliothèques rurales, contre 37,7 % des bibliothèques situées en milieu urbain (pour les associations culturelles : 22,7 % pour les BM en rural et 43,2 % pour les BM en milieu urbain). Les autres réponses au questionnaire confirment la plus faible tendance aux partenariats lorsque la BM est située en milieu rural (Q°30bis et Q°7bis). Ce fait est bien sûr à mettre en lien avec les conditions d'accès à la bibliothèque : 61 % des bibliothèques des villes s'estiment accessibles, contrairement à 73,7 % des bibliothèques en milieu rural qui ne pensent pas l'être (Q°8bis/ter et Q°6bis/ter). De même les BM faisant partie d'un réseau de bibliothèques, situées dans une zone rurale, confirment à 95 % les difficultés d'accès, alors que 86,2 % de celles situées en centre-ville considèrent la BM accessible. Dès lors, le clivage rural/urbain, incarné ici par la facilité d'accès, peut limiter les pratiques culturelles et desservir la socialisation aux arts et à la culture des publics.

Concernant l'EAC, au moment du lancement du projet, la définition partagée des missions par les partenaires était plus prononcée pour les BM des grandes villes (oui à 90 %, Q°45ter) que pour les BM des plus petites villes (oui à 59,5 %, Q°45bis). En cela, la professionnalisation de projets EAC – qui passe, entre autres, par les conventions, diagnostics, évaluations, réunions, comités de pilotage, qui s'emploient à définir des objectifs ou à déterminer des rôles respectifs – est plus affirmée pour les bibliothèques situées dans des grandes villes. Si, de

manière générale, le caractère informel des partenariats semble dominer pour l'ensemble des BM, la distinction entre celles implantées dans des petites villes et celles situées dans des grandes villes montrent que ces dernières sont davantage concernées par une hétérogénéité des conventions (Q°61bis/ter). Par ailleurs, les partenariats avec les acteurs socioculturels sont informels pour les BM des grandes villes pour 14,3 %, (Q°37ter) alors que pour les BM des petites communes ils le sont à 54,7 % (Q°37bis). Les partenariats avec l'éducation nationale quant à eux sont majoritairement informels pour les deux types de BM (Q°59bis/ter). Enfin, l'évaluation de l'EAC est plus systématique pour les BM des grandes villes (Q°46ter – 70 %) que pour celles des plus petites (Q°46bis – 53,9 %).

Pour ce qui est des BDP²¹, l'importance des actions menées avec les autres services du conseil général et des équipements socioculturels présents sur le territoire favorise un processus plus avancé d'institutionnalisation de l'EAC (Q°15 et 16). En revanche, la prégnance du caractère informel des partenariats avec les acteurs du champ socioculturel (« oui parfois » à 55 % et « non » à 27 % contre 18 % pour le « oui toujours » – Q°22) ainsi que des partenariats informels avec les établissements scolaires (39 % et « oui, parfois » à 33 % contre « oui, toujours » à 28% – Q°43), inscrivent l'EAC dans un processus en voie d'institutionnalisation plutôt que comme politique publique clairement identifiée. Le faible taux de réponse concernant les projets mis en place par le ministère de l'Éducation nationale et la DRAC vont également dans le sens du primat des projets hors conventions (Q°46).

En revanche, si la plupart des partenariats effectués avec des associations d'éducation populaire sont informels (Q°16 avec la 66), ils figurent, dans la même mesure, dans le projet d'établissement. Pour prendre un second exemple, la plupart des partenariats entre les BDP et les associations culturelles s'inscrivent dans le projet d'établissement ou font l'objet d'un vote à l'assemblée départementale. Enfin, les actions concertées avec les services sociaux et de la santé, les PMI ou les services culturels du conseil général sont également plus disposés à la formalisation par vote ou dans le projet d'établissement des actions EAC (Q°15 et 60), ce qui tend à nuancer, selon la nature du partenariat, l'hypothèse d'une systématisation du caractère informel de l'EAC en BDP. La durée des partenariats, qui sont plus ponctuels (55 %) qu'inscrits dans la durée (Q°24), ou encore l'absence de diagnostic préalable dans 57 % des cas (Q°29) invitent également à penser que l'élaboration pratique de l'EAC est encore en cours. Cependant, le degré d'institutionnalisation est plus significatif pour les BDP que pour les BM. En effet, la formalisation de la politique d'EAC par un vote en assemblée départementale (30 %) ou dans le projet d'établissement (22 %) prévaut sur le cadre informel propre aux BM (Q°60). Par ailleurs, la formation des personnels qui organisent des actions EAC au gré des demandes des agents (43 %) est plus répandue que l'absence de formation (Q°62). En outre, la BDP organise des formations portant sur l'EAC, pour plus de la moitié des répondants (Q°63 – 65 % contre 35 % de non).

S'il n'y a pas de restitution de travaux pour les partenariats concernant les acteurs du champ socioculturel (52 % Q°28), elle existe davantage pour la collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale (78 % – Q°52). La question portant sur les rythmes scolaires met également en évidence le partenariat avec l'Éducation nationale. À ce titre, 64 % des réponses indiquent que des BDP ont été sollicitées par une commune du réseau sur

21. Les pourcentages tirés de l'enquête sur les BDP doivent être considérés avec beaucoup de précaution : vu le faible nombre d'établissements interrogés et répondants, ils indiquent simplement une tendance.

la question des rythmes scolaires (Q°117) ; qu'à 64 % elles ont participé à la réflexion sur les rythmes scolaires (Q°118),, mais 75 % n'ont pas participé à la mise en œuvre de la réforme (Q°119).

B) Le développement du conventionnement

Afin d'encourager le développement d'actions d'EAC sur le territoire, l'État, par le biais des DRAC, propose différents dispositifs subventionnés aux collectivités. La formalisation des partenariats apparaît en effet comme le meilleur moyen d'assurer la cohérence et la pérennité des projets. L'étude montre une mise en place progressive des dispositifs contractuels existants. La collectivité est le territoire de référence pour le développement des partenariats entre équipements culturels. C'est pourquoi il faut ici rappeler le rôle majeur des communes et des intercommunalités qui doivent encourager et participer activement à l'instauration des conventionnements²².

À l'école, les actions d'éducation artistique et culturelle peuvent être développées dans le cadre de différents dispositifs proposés par le Ministère de l'Éducation nationale et celui de la Culture et de la Communication. Parmi eux, les plus fréquemment rencontrés au cours de l'enquête (Q°61) se sont révélés être, dans l'ordre : l'accompagnement éducatif (15,6 %), le Contrat Éducatif Local (13 %), l'atelier artistique (12,5 %), les Classes à Projet Artistique et Culturel (10,4 %) et la résidence d'artiste dans un établissement scolaire (7,3 %). Les autres dispositifs (les classes culturelles, les classes du patrimoine, le Contrat Local d'Éducation Artistique) ont été cités chacun par moins de 10 répondants. On note par exemple que le PTEA (Plan territorial d'éducation artistique et culturelle), n'a été cité que par 6 bibliothèques, alors qu'il s'agit d'un type de conventionnement destiné à favoriser le rapprochement entre écoles, collèges et lycées et les institutions culturelles sous l'égide des collectivités territoriales et/ou locales.

Selon les réponses apportées par les bibliothèques à la question « Dans quels dispositifs contractuels votre collectivité est-elle engagée ? » (Q°91), la convention la plus développée est le Projet éducatif local (PEL) avec 21,9 %. Viennent ensuite le Contrat enfance jeunesse (CEJ) avec 15,3 %, le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) avec 14,4 %. Le Contrat territoire-lecture (CTL) et le Plan éducatif territorial (PEdT) ne représentent que 4,7 % et 7,9 % des cas. Mais il s'agit là des chiffres pour la collectivité, non pour les bibliothèques. Ces dernières ne sont partenaires de la convention que dans un cas sur trois (pour les PEL, CTL, CUCS). Pour les PEdT, on s'approche de la moitié. Enfin, seules dix bibliothèques pilotent la convention : il s'agit de trois PEL, trois CTL, deux PEdT, un CUCS et un autre projet.

Comme le rappelle l'Inspection générale des bibliothèques dans la conclusion de son rapport sur les relations des bibliothèques des collectivités territoriales avec les établissements scolaires : « il importe que les différents acteurs inscrivent leurs actions à l'intérieur de dispositifs contractuels portés politiquement : projets éducatifs territoriaux et contrats-territoire-lecture.²³ » Le CTL et le PEdT sont les deux formules à privilégier selon

22. Un tableau récapitulatif de ces dispositifs est proposé en annexe p. 79.

23. « Les relations des bibliothèques des collectivités territoriales avec les établissements scolaires », AROT, Dominique, GROGNET, Thierry, rapport de l'Inspection générale des bibliothèques (n° 2013-020), décembre 2013, p. 33.

l'IGB. Dispositifs récents – le CTL date de 2010 et le PEdT de 2013, ce qui explique en partie leur faible développement au moment de l'étude, qui s'est tenue avant la rentrée 2014 –, ils ont été conçus pour accompagner la territorialisation de la culture et la mise en place des parcours d'éducation artistique et culturelle. Le PEdT, en particulier, qui peut prendre en compte les dispositifs contractuels préexistants, dont le CTL, se présente comme l'outil le plus adapté pour créer une synergie entre toutes les ressources culturelles d'un territoire dans le cadre des TAP. À la rentrée 2014, près de 8 300 communes couvertes par un PEdT ont été recensées²⁴. Le problème réside dans le fait que la bibliothèque est rarement associée à sa mise en place et aux instances de pilotage. Souvent elle ignore même que la collectivité a signé un PEdT, ce qui rend évidemment impossible sa participation au dispositif.

D'une manière générale, le nombre de conventions signées reste peu important et l'on dénombre trop peu de bibliothèques partenaires de ces dispositifs contractuels.

Le premier partenariat à renforcer est le plus traditionnel, en particulier au niveau du secondaire : en 2010, seules 13 % des bibliothèques municipales ont lié des partenariats avec les CDI (là où pour les écoles les partenariats avec les BCD dépassent les 90 %).

Il y aurait aussi de grands bénéfices à tirer de plus larges coopérations entre les différentes institutions culturelles et artistiques. « Le monde des musées et celui des bibliothèques restent encore trop cloisonnés et c'est regrettable » constate Isabelle Le Pape, alors que « les bibliothèques pourraient tirer profit de certaines actions de médiation expérimentales accompagnant la rencontre avec les œuvres d'art contemporain.²⁵ ». Elle fait encore remarquer qu' « en associant plus étroitement artothèques, bibliothèques et médiathèques, il conviendrait de rendre plus accessibles les créations contemporaines en disposant des œuvres d'art contemporain dans les halls d'accueil des bibliothèques, en les dispersant au sein des sections jeunesse ou au milieu des espaces de lecture.²⁶ ».

La contractualisation des partenariats présente plusieurs vertus rappelées par le rapport de l'IGB : « le grand avantage de ces dispositifs est de mieux coordonner, de formaliser et d'inscrire dans la durée un ensemble d'initiatives souvent conduites sans lien les unes avec les autres²⁷. » Il ne s'agit donc pas seulement de renforcer la coopération entre acteurs, mais de la pérenniser et d'en permettre l'évaluation. C'est là un point essentiel car l'inscription dans la durée fait souvent défaut aux projets.

C) Les conséquences de la réforme des rythmes scolaires

Avec le projet de refondation de l'école²⁸, une bonne coopération entre l'école et les autres acteurs du territoire se révèle indispensable. C'est surtout la réforme des rythmes scolaires²⁹ qui encourage la bibliothèque à

24. Chiffre du Ministère de l'Éducation Nationale. En ligne : <http://www.education.gouv.fr/cid77491/nouveaux-rythmes-scolaires-des-exemples-d-organisation-des-temps-scolaires-et-periscolaires.html>. Consulté le 02/12/2014.

25. LE PAPE, Isabelle, *op. cit.*, p. 43.

26. *Ibidem*, p. 54.

27. Rapport de l'IGB, *op. cit.*, p. 21.

28. Le Ministère de l'Éducation nationale a engagé la refondation de l'École de la République qui vise à réduire les inégalités et à favoriser la réussite de tous. La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École concrétise l'engagement de faire de la jeunesse et de l'éducation la priorité de la Nation.

29. Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

mener une réflexion sur ses missions. Mise en place par environ 4 000 communes à la rentrée 2013, puis par toutes en 2014, cette réforme implique une réorganisation totale des temps scolaires et périscolaires pour les écoles maternelles et élémentaires. Chaque commune est libre d'adopter le projet qui lui semble le plus adapté³⁰, tant que les règles de durée du temps scolaire imposées par le Ministère de l'Éducation Nationale sont respectées. En primaire, ces règles sont : une journée de classe de maximum 5 heures 30, une demi-journée de maximum 3 heures 30 et une pause-déjeuner de minimum 1 heure 30. L'emploi du temps s'organise donc sur une semaine de neuf demi-journées au lieu de huit. Dans ces conditions, selon le choix de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), qui naissent des temps laissés libres par la réorganisation, peuvent être prévus :

- en fin de matinée, après le temps d'enseignement et avant la pause méridienne.
- après la pause méridienne et avant la reprise des enseignements.
- et/ou en fin d'après-midi après les temps d'enseignement.
- tout au long de la semaine, sur de petits créneaux, ou regroupés en créneaux plus longs.

Dans tous les cas, les TAP ne sont pas obligatoires, les parents décident s'ils y font participer leur(s) enfant(s). Ils sont gratuits ou payants suivant le souhait des collectivités.

Si l'objectif principal de cette réforme est la réussite scolaire *via* une facilitation de l'assimilation des enseignements en accord avec les rythmes de l'enfant, elle a aussi pour vocation de proposer des « activités culturelles, artistiques ou sportives ». À ce titre, l'EAC entre dans le champ de la réforme. C'est ainsi que le rapport « Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture » préconise la mise à profit de ces nouveaux temps périscolaires pour étendre l'EAC : « la réforme des rythmes scolaires offre de nouvelles possibilités pour que l'organisation du temps des enfants ménage des séquences consacrées à une activité culturelle, en lien avec l'environnement de l'école. De nouvelles passerelles devront être aménagées avec, par exemple, les conservatoires ou les bibliothèques, pour la meilleure utilisation du temps ainsi dégagé. Ceci appelle évidemment un partenariat étroit avec les collectivités territoriales qui participeront à ce nouvel aménagement des rythmes de l'enfant³¹ ». Les bibliothécaires et de nombreux autres acteurs du champ socioculturel amenés à intervenir auprès des publics jeunes, sont ainsi sollicités pour prendre part à la réforme. En théorie, la réforme des rythmes scolaires se présente donc comme une opportunité pour les bibliothèques de jouer pleinement leur rôle de transmission des savoirs et de la culture.

Mais dans la pratique, la mise en place des TAP ne va pas de soi et pose des problèmes de plusieurs types. Les discours collectés auprès des acteurs concernés par la réforme, nous permettent de mieux apprécier l'impact

30. Les projets d'organisation du temps scolaire peuvent être proposés par la commune, ou l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), ou par le conseil d'école. L'avis de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) est recueilli et le projet est directement transmis par l'instance territoriale au Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale (DASEN) ou par l'intermédiaire de l'IEN dans le cas d'une proposition du conseil d'école.

31. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, « Consultation sur l'éducation artistique et culturelle "Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture" », Rapport du comité consultatif, par Jérôme Bouët, Inspecteur général des affaires culturelles, janvier 2013, p. 16.

de cette réforme sur les bibliothèques territoriales.

Tout d'abord, la tendance générale à la stagnation des budgets consacrés à la culture est un premier frein à la mise en place de ces nouveaux dispositifs. En effet, lorsque la nouvelle mission dévolue aux bibliothèques ne s'accompagne pas d'une augmentation de budget de la municipalité, ni de recrutement de nouveaux agents, la prise en charge de cette activité peut être compromise pour certaines communes petites ou moyennes, comme Bar-le-Duc où, pour l'année 2013-2014, les agents de la bibliothèque étaient en nombre insuffisant pour animer plusieurs TAP par semaine.

Dans d'autres BM interrogées, la mobilisation des agents sur la mission d'EAC contraint la bibliothèque à réorganiser la programmation en diminuant les autres actions – notamment des accueils de classes dont le nombre sera sans doute revu à la baisse par beaucoup de bibliothèques dans les prochaines années –, car s'il faut prendre en compte le temps consacré à l'animation à proprement parler de ces TAP, ils nécessitent également un important temps de préparation en amont³².

Ces réflexions nous entraînent vers la question du caractère gratuit ou payant des NAP³³ (Nouvelles activités périscolaires, qui ont lieu pendant les TAP), laissé à la décision des collectivités. Plusieurs formules sont ainsi développées, du tout gratuit au tout payant, cette deuxième solution restant rare, car le plus souvent un système mixte est mise en place : les familles peuvent choisir entre l'étude surveillée qui reste gratuite et des ateliers payants. Dans le cas où la commune opte pour une tarification des NAP³⁴, un tarif dégressif en fonction des revenus des familles peut être instauré. Mais le fait de facturer les NAP rencontre souvent l'incompréhension des parents qui font remarquer que jusqu'ici, l'étude était gratuite. Le passage du gratuit au payant peut ainsi être très mal vécu, comme à Limoges où la décision du conseil municipal de revoir le système a provoqué la réaction des parents, enseignants et syndicalistes, avec manifestations, pétitions, et la création du « Collectif Gratuité Périscolaire Limoges ». Il faut se questionner sur le caractère payant des NAP : ne va-t-il pas à l'encontre des missions fixées à l'EAC ? Lorsqu'une partie des NAP est payante, l'inégalité entre les enfants est entretenue. Faire payer les NAP est donc, d'un point de vue logique, contre-productif : les objectifs de mixité sociale et de démocratisation culturelle sont mis en péril, les activités proposées dans le temps scolaire restent les seules qui s'adressent à tous et cela n'est pas suffisant.

D'autres difficultés, liées à la nature des NAP et à leur organisation pratique, émergent. La crainte qui revient le plus souvent dans les entretiens avec les bibliothécaires rencontrés dans le cadre de l'étude est d'endosser un rôle d'animateur, voire de baby-sitter, et de devoir jouer un rôle d'autorité envers les enfants pour lequel ils ne sont pas formés et auquel ils ne sont pas habitués, car il est celui des enseignants. De plus, que les activités aient lieu au sein de la bibliothèque, à la BCD ou dans les classes, le format horaire de 30 ou 45 min se révèle trop court pour pouvoir organiser des activités véritablement enrichissantes pour les enfants. Bien souvent,

32. Ce paragraphe et le précédent sont repris au rapport d'Aristat.

33. Il faut ici corriger un amalgame parfois fait entre les TAP/NAP et les collèges et les lycées : la réforme des rythmes scolaires ne concernant que l'enseignement du premier degré, les TAP/NAP qui en découlent ne sont destinées qu'aux élèves des écoles maternelles et primaires. On ne parlera donc pas de TAP/NAP dans le cas de collégiens et de lycéens, mais plutôt d'actions d'EAC.

34. Beaucoup ont fait ce choix pour la rentrée 2014 pour pallier les aides qu'avait données l'État la première année pour faciliter la mise en place des NAP (il avait pris à sa charge 50 euros par enfant, et versé 40 euros supplémentaires pour les communes en difficulté – Zones Urbaines Sensibles et Zones Rurales Revitalisées).

le problème vient du fait que les « projets d'interventions sont menés à la hâte, voire dans la précipitation et sans réflexion commune avec les enseignants³⁵. » Dans ces conditions, beaucoup de NAP ne remplissent pas leur rôle en matière d'EAC.

Pour atteindre l'objectif de « co-construction d'un projet éducatif avec l'école et les services éducatifs et culturels de la ville », il faut dépasser les clivages et développer la transversalité, or « beaucoup de parcours périscolaires ont été construits par les services et partenaires associés à la réforme en parallèle, et non en association, avec les enseignants [...] et l'accueil de la réforme n'a pas toujours été aussi bon parmi les enseignants qui craignaient qu'il y ait un empiètement sur leur domaine de compétences³⁶. » Un travail de précision et de redéfinition des missions favorisé par un dialogue dans un cadre formalisé est alors nécessaire.

II) Les moyens et ressources à mobiliser

En termes de ressources dédiées à l'EAC, la situation apparaît contrastée. Les « moyens budgétaires de l'État ont connu une diminution depuis une dizaine d'années. Les crédits du ministère de l'Éducation Nationale et dans une moindre mesure ceux du Ministère de la Culture ont été réduits au cours des dernières années. À l'effet des choix politiques se sont ajoutés des arbitrages internes aux échelons déconcentrés de l'État, confrontés à la nécessité de mettre en œuvre plusieurs priorités, dans un contexte budgétaire contraint. Cette évolution a contribué à faire douter de la réelle volonté de faire progresser l'éducation artistique et culturelle. En 2013, les moyens directement affectés par le Ministère de la Culture et de la Communication à l'éducation artistique et culturelle augmenteront pour la première fois depuis de nombreuses années, de 8 %, pour se situer à 33,2 millions d'euros³⁷ ».

A) Les ressources financières³⁸

Certaines bibliothèques de notre échantillon s'inscrivent dans des dispositifs proposés et cofinancés par les DRAC : le PLEA (Plan Local d'Éducation Artistique) à Bar-le-Duc, le CLEA (Contrat Local d'Éducation Artistique) à Beauvais, ou encore le dispositif ARTS (Artiste Rencontre Territoire Scolaire) à Lomme. L'argent consacré directement par l'État à l'EAC va donc au soutien du conventionnement.

Le conseil général est le premier partenaire contributeur « direct » dans le financement de l'EAC (36 % –

35. LE PAPE, Isabelle, *op. cit.*, p. 68.

36. LACROIX-SPINNEWYN, Florence, *Aller à la bibliothèque après la classe. La réforme des rythmes scolaires : nouveaux enjeux et nouvelles opportunités pour les bibliothèques*, mémoire d'études, ensib, Villeurbanne, 2014, p. 51.

37. Rapport « Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture », *op. cit.*, p. 15.

38. Les paragraphes de cette partie sont repris au rapport d'Aristat.

Q°87). On observe que la classe d'âge concernée est prioritairement celle des 4-11 ans. Toutefois lorsque l'on passe aux 12-15 ans, on s'aperçoit que le conseil général subventionne davantage comparativement à la commune : 30,4 % des bibliothèques répondantes déclarent que la classe d'âge concernée sont les 12-15 ans lorsque c'est le conseil général qui subventionne, alors que l'on descend à 17,2 % lorsqu'il s'agit de la commune (Q°87 avec 86), ce qui rejoint le domaine de compétence du département que sont les collèges.

Dans une moindre mesure, le subventionnement peut provenir des partenaires des actions (des établissements scolaires ou des communes partenaires), et plus marginalement de l'Inspection académique ou du Centre national du Livre (CNL).

On note aussi que les départements et les régions peuvent intervenir dans le financement d'une manifestation culturelle, d'un festival ou d'une commande directe, mais ces ressources restent généralement ponctuelles et dédiées à des événements précis.

En ce qui concerne les BDP, les conditions financières sont étroitement liées au processus d'institutionnalisation. Les financements proviennent principalement de la DRAC à 44 % (Q°68). De même que, dans la mesure où le conseil général dispose à 77 % d'une ligne budgétaire spécifiquement consacrée à l'EAC (Q°70), cette dernière est *a priori* sensiblement plus ancrée dans les pratiques d'action culturelle que pour les BM. Le croisement de la provenance des financements avec les partenaires (Q°68 avec la Q15) indique que dans 100 % des cas où il y a un financement avec l'État (et/ou la DRAC), un partenariat existe avec les services culturels du conseil général. De même, dans 9 cas sur 10 où l'État est financeur, un partenariat avec les associations culturelles est établi (Q°68 et 16).

B) La nécessaire implication des collectivités

Depuis quelques années, on assiste au « passage d'une approche "territorialisée" de l'éducation artistique et culturelle (fortement impulsée par l'État dans le cadre de politiques contractuelles autour de dispositifs définis par l'administration centrale) à une approche "territoriale" (c'est-à-dire portée et largement financée par les acteurs locaux et cherchant à prendre en compte les spécificités sociopolitiques des territoires)³⁹ ». Cette évolution doit être pensée par les collectivités comme l'occasion de mettre en place une véritable « politique des territoires », c'est-à-dire de rationaliser l'offre d'EAC en redéfinissant les priorités, le rôle des acteurs et les méthodologies d'intervention, tout cela en fonction de la situation locale.

Dans cette perspective, la première préoccupation d'une collectivité doit être de produire un bilan sur les ressources matérielles et humaines disponibles sur le territoire, afin d'évaluer la capacité des opérateurs culturels à élaborer des projets et la possibilité de les mettre en cohérence. On trouve de bons exemples de diagnostics réalisés par les services de la collectivité, par exemple celui de Tourcoing (dans le cadre de la création du PEG⁴⁰) et celui de Pessac (dans le cadre du passage du PEL au PEdT⁴¹) : les ressources en présence sont répertoriées et les

39. ENEL, Françoise, *op. cit.*, p. 3.

40. Lien vers le document Pdf : <<http://observatoire-reussite-educative.fr/dispositifs/dossier-pel/peg-de-tourcoing>>

41. Lien vers le document Pdf : <<http://observatoire-reussite-educative.fr/dispositifs/dossier-pel/pedt-de-pessac>>

axes stratégiques ainsi que les moyens de les mettre en œuvre sont clairement affirmés. Un diagnostic personnalisé du territoire apparaît comme un document indispensable pour élaborer une offre d'EAC adaptée et anticiper les réorganisations et les mutualisations à venir.

Une fois les besoins définis, la collectivité opte, en fonction de ses ambitions et de ses moyens, pour un projet qui doit assurer le développement de l'EAC dans la cohérence et si possible dans la durée. Dans son étude, Françoise Enel a distingué cinq types de configurations locales : « une politique intégrée de l'EAC [...] ; une approche ciblée autour d'axes stratégiques identifiés ; une gouvernance multipolaire, animée par des acteurs de statuts différents ; une approche segmentée, caractérisée par la juxtaposition d'un certain nombre d'actions et de dispositifs portés par des acteurs différents, qui peuvent se trouver en situation de concurrence ; une situation où l'impulsion est externe, dans des territoires où la sensibilisation à l'éducation artistique et culturelle est rythmée par la participation à des projets initialisés par des acteurs institutionnels ou associatifs extérieurs à la zone⁴². » La « politique intégrée » désigne la formule où l'objectif est globalisant : la commune ou l'intercommunalité décide de la création d'un PEL, d'un PEG, d'un PEDT ... Il s'agit de la voie la plus ambitieuse, mais le choix de la collectivité doit rester lié à la situation locale et surtout être déterminé en fonction de la faisabilité.

Dans le cas spécifique où le projet d'EAC est mis en place par une intercommunalité, le bénéficiaire le plus direct réside, outre la cohérence de l'action, dans la mutualisation des équipements (structures et matériels), de la gestion (programmation et communication) et des savoir-faire. Cette mutualisation permet de réduire les coûts tout en élargissant l'offre proposée aux enfants sur un territoire donné.

L'élaboration de politiques d'EAC par les collectivités constitue donc l'une des meilleures réponses à apporter devant « la nécessité d'optimiser des financements en baisse, le manque de personnel des équipes régionales et départementales, l'essoufflement du système du fait de l'incapacité de certaines structures à développer leur offre au regard de leurs moyens ou de réticences des enseignants en raison de contraintes accrues⁴³ ».

Le développement du numérique est aussi appelé à jouer un grand rôle dans le développement de l'EAC. Ainsi, « la mise en place d'un portail de ressources numériques au service de l'histoire des arts est perçue comme un outil de généralisation de l'éducation artistique et culturelle, dans les zones à l'écart et dotées de peu d'équipements culturels. Il devient urgent aujourd'hui d'explorer les potentiels nés du recours à ces technologies et, en particulier, des formes d'interactivité qu'il rend possible à l'intérieur des projets et entre acteurs⁴⁴ » souligne Françoise Enel.

C) Place et rôle de la bibliothèque

La plupart des outils et savoir-faire sont présents en bibliothèque pour offrir aux jeunes des propositions de qualité en termes d'EAC. Pour y parvenir, la bibliothèque doit procéder à une nouvelle répartition de son

42. ENEL, Françoise, *op. cit.*, p. 3.

43. *Ibidem*, p. 3.

44. *Ibidem*, p. 7.

budget et à une réorientation de ses activités relevant de l'action culturelle vers des projets correspondant plus aux critères de l'EAC. La création des NAP donne à la bibliothèque l'opportunité de mieux inscrire ses actions dans le champ du périscolaire, de proposer des activités plus ludiques que scolaires. Pour Florence Lacroix-Spynnewyn, l'enjeu essentiel pour la bibliothèque est de trouver une nouvelle place dans le cadre des parcours d'EAC, une place qui « permettra de faire venir les enfants à la bibliothèque après la classe, de manière autonome, parce qu'ils auront découvert (ou redécouvert autrement) dans le cadre des TAP que la bibliothèque est un lieu de loisir et de divertissement, mais aussi un lieu de ressources et de formation qu'ils peuvent utiliser pour leur travail scolaire⁴⁵. » La bibliothèque doit donc aussi faire preuve de créativité et montrer la capacité de se renouveler, de se diversifier. Il lui faut pouvoir proposer des actions aux contenus variés et adaptés à tous les temps de l'enfant en sachant trouver le fragile équilibre entre le caractère ludique et la dimension éducative qui reste une notion indissociable des parcours d'EAC.

En tout état de cause, il est souhaitable que ces intentions soient exprimées dans un document qui servira de référence à l'action de la bibliothèque : le projet d'établissement. Seules 28 des bibliothèques répondantes, soit 14,6 % (Q°82) ont répondu que la politique d'EAC était formalisée par ce biais. Or, pour Thierry Claerr, chef du Bureau de la lecture publique (Ministère de la Culture et de la Communication), ce document est essentiel : le « projet culturel, scientifique, éducatif et social » doit servir d'« outil de pilotage, qui permet d'identifier le projet de la bibliothèque et de l'ancrer dans un territoire et dans les politiques sociales⁴⁶. » Une fois diffusé, un tel texte permet à la bibliothèque d'acquiescer plus de lisibilité et de visibilité dans le paysage culturel, d'affirmer son offre par rapport à celles des autres institutions. D'un point de vue interne, il constitue une feuille de route où sont précisés les objectifs, les moyens de réalisation et les modalités d'évaluation mis en place.

Une attention particulière doit d'ailleurs être portée sur ce dernier point : l'évaluation des actions EAC est indispensable pour juger de leur valeur et de leur impact, et le cas échéant pour décider de leur reconduction ou d'une réorientation. Cette pratique reste encore trop peu répandue dans les bibliothèques municipales alors qu'elle est de surcroît fortement répandue en BDP (Q°31 – 91%) où le travail engagé avec les établissements scolaires, contrairement aux BM, se déroule plutôt dans le cadre d'un dispositif ou sur projet qu'à la demande (Q°51).

Tout cela signifie que l'évolution du métier de bibliothécaire est plus que jamais d'actualité. Voilà des dizaines d'années que s'est initiée la mutation du métier vers la médiation, mais à présent, il s'agit en plus d'intégrer la notion d'éducation artistique et culturelle qui diffère de celle d'action culturelle. « Le métier de bibliothécaire doit prendre en compte cette dimension d'éducation artistique, car il apparaît nécessaire d'être en mesure de concevoir des programmes d'animation et de médiation artistique de façon professionnelle, consciente et délibérée⁴⁷ » souligne Isabelle Le Pape. Les bibliothécaires doivent également être en mesure de monter des projets s'ils veulent être force de proposition. C'est pourquoi, on assiste à une évolution de l'offre de formation : on passe de propositions « classiques » (telles que : « comment gérer une bibliothèque », ou « comment lire à haute voix », ou encore « comment raconter un kamishibai ») à un recentrement vers des axes dits prioritaires (comme « le numérique », « la gestion de projets », « l'accueil des publics » et « le partenariat ») pour donner aux bibliothécaires la possibilité de vivifier l'EAC dans les bibliothèques municipales. À ce titre, la BDP des Bouches-

45. LACROIX-SPINNEWYN, Florence, *op. cit.*, p. 60-61.

46. Entretien avec Florence Lacroix-Spynnewyn, *op. cit.*, p. 64.

47. LE PAPE, Isabelle, *op. cit.*, p. 13.

du-Rhône, qui offre ce nouveau type de formation, peut être citée pour son exemplarité.

La question de la formation demeure centrale : son évolution doit répondre à celle du métier. L'ensemble des personnes interrogées à ce sujet réclame une offre plus large et plus complète auprès des BDP, du CNLJ et des associations qui les dispensent. L'État a à se saisir de ce dossier, comme le préconise le rapport Bouët qui, dans ses recommandations, préconise plusieurs pistes pour développer ce point faible : « lancer un chantier sur les formations conjointes, en particulier sur les contenus de ces formations et sur leurs modes de financement », « organiser la contribution du ministère de la culture au travail engagé pour l'élaboration des référentiels professionnels et des maquettes de formation des futurs Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) », « engager un dialogue avec les Régions pour apprécier les possibilités de contribution des programmes de formation professionnelle à la formation des acteurs de l'éducation artistique et culturelle⁴⁸ ». La formation conjointe des acteurs de différents secteurs (culturel, éducatif et social) amenés à collaborer est certainement l'une des voies à suivre. Si ces formations venaient à se développer, il serait profitable qu'elles concernent aussi les animateurs et éducateurs des milieux socio-éducatifs et les bénévoles.

Quant aux BDP, si le rôle qu'elles ont à jouer dans la mise en place des parcours d'EAC et des NAP peut apparaître moins immédiat que celui des bibliothèques municipales, il est loin d'être secondaire. Le rapport de l'IGB précise que si leur « réponse est sans doute moins immédiate », l'on est en droit d'attendre d'elles « la conception d'outils » et « la création de programmes d'action en direction des collégiens, associant les bibliothèques intercommunales et municipales⁴⁹ ». Un autre souhait formulé dans ce rapport est de voir les BDP associer les BM de manière plus systématique à leurs projets, car elles ne peuvent prétendre toucher par leurs seules actions l'ensemble des collégiens du territoire départemental.

48. *Rapport* « Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture », *op. cit.*, p. 31 (propositions 13, 15 et 16).

49. *Ibidem*, p. 19.

III) Le point sur les réalisations

L'un des principaux objectifs de cette enquête était de percevoir la mesure dans laquelle les enfants ont pu profiter du développement de l'éducation artistique et culturelle dans le cadre de la mise en place des parcours d'EAC en 2013. Les chiffres issus de l'enquête permettent de pallier l'absence fréquente d'évaluations et d'études de la part des bibliothèques. Cette étude se présente donc comme l'occasion de constater les bénéfices et les carences de la nouvelle politique culturelle envers le jeune public (qui prend appui sur des pratiques antérieures dans la majorité des cas) et de la réforme des rythmes scolaires dans ses premières applications.

A) Les publics concernés⁵⁰

Le « public jeune » de l'EAC (0-18 ans) auquel s'intéresse cette enquête n'est pas un groupe homogène. Des distinctions par tranches d'âges – les 0-3 ans, les 4-11 ans (subdivisés en 4-6 ans et 7-11 ans), les 12-16 ans et les 16-18 ans – ont permis de préciser quels enfants étaient les plus touchés par les parcours d'EAC en 2013-2014. Certains déséquilibres sont apparus.

Ainsi, à la question « Indiquez quelles sont dans les faits les tranches d'âges prioritairement concernées par vos projets d'éducation artistique et culturelle » (Q°86), les bibliothèques municipales ont répondu que 89 % de leurs projets étaient dirigés vers les 4-11 ans, 49 % vers les 0-3 ans, 27 % vers les 12-15 ans et seulement 8 % vers les 16-18 ans. Les autres indicateurs confirment ces tendances : la priorité donnée aux partenariats avec les structures de la petite enfance (Q°30 – 78 %) et les centres de loisirs (71 %) présume des tranches d'âges visées, tout comme la prévalence des contrats enfance jeunesse (Q°91). Les 4-11 ans sont les principaux bénéficiaires des offres d'EAC en bibliothèque, et cela que l'initiateur en soit l'enseignant ou le/la bibliothécaire (Q°47 et 48 avec la Q°86). Il s'agit du public « traditionnel » de la bibliothèque dans le sens où les enfants sont amenés à la fréquenter lors des visites de classes en école maternelle et en école élémentaire. Les 4-11 ans constituent un public pour lequel le savoir-faire du bibliothécaire est développé et donc pour lequel il est logiquement plus disposé à monter des projets hors du temps scolaire.

Les adolescents sont ceux pour qui l'offre est la plus réduite, ce qui ne constitue pas une surprise. L'existence d'un secteur ou d'un pôle « ados » relève plus de l'exception que de la règle aujourd'hui dans les bibliothèques municipales. De même, les bibliothèques développent moins souvent un programme spécifique pour les jeunes dont les pratiques culturelles évoluent beaucoup plus rapidement que celles de leurs cadets. Quelques établissements relèvent pourtant le défi, comme à Montreuil où depuis la création de la mission transversale « Ados » et la création d'espaces dédiés dans les quatre bibliothèques du réseau (et particulièrement l'espace « Passages » de la bibliothèque centrale Robert Desnos qui comprend un lieu de détente avec des collections adaptées), l'offre de la bibliothèque envers les adolescents a fait un bond quantitatif et qualitatif, tant dans le cadre scolaire (avec l'édition d'une plaquette présentant les différents projets réalisables aux professeurs de collèges et

50. De nombreuses données de cette partie sont reprises au rapport d'Aristat.

lycées) que dans les temps périscolaires et de loisirs.

L'action des BDP en matière d'EAC est un peu plus équilibrée entre les tranches d'âges : 61 % des projets concernent prioritairement les 0-3 ans, 56,5 % les 4-11 ans, 70 % les 12-15 ans et 13 % les 16-18 ans (Q°66). L'offre des BDP vient dans une certaine mesure compléter celle des bibliothèques municipales envers les collégiens. Ainsi, 79 % des partenariats noués avec des scolaires sur le territoire du département concernent des collèves. Les autres 21 % vont à l'école primaire. Le public des 16-18 ans est donc celui qui bénéficie le moins souvent d'une proposition d'EAC.

L'offre en direction des tout-petits est en progression constante depuis quelques années, dans les BM comme dans les BDP. Ce phénomène s'explique par les conclusions d'études récentes qui ont démontré les effets bénéfiques de la présence de l'objet livre dans le foyer et de la lecture aux bébés (un apprentissage facilité de la lecture entre autres). La programmation pour les pré-scolaires s'est donc étoffée et l'on ne compte plus les bibliothèques qui proposent des créneaux de « bébés-lecteurs » conçus autant comme des temps d'éveil de l'enfant que comme des temps de sensibilisation des parents.

Les BDP sont amenées à s'investir dans la lecture des tous-petits notamment grâce à l'opération « Premières pages » initiée en 2009 par le ministère de la Culture et de la Communication. Cette action vise à réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit, à sensibiliser les bébés et les très jeunes enfants au livre, à favoriser la collaboration entre les acteurs du livre et ceux de la petite enfance et enfin à valoriser la littérature jeunesse. Durant les quatre premières années, l'opération consistait à offrir, à chaque naissance ou à l'adoption d'un enfant, un lot constitué d'un album original, d'un guide à destination des parents et des conseils de lecture. La Caisse nationale d'Allocations Familiales, qui s'est reconnue dans cette démarche, a accompagné les conseils généraux concernés durant cette période d'expérimentation. A l'issue d'une évaluation menée en 2012, le service du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture et de la Communication a proposé de nouveaux contours de l'opération avec une inscription plus forte dans les territoires. En 2014, les collectivités labellisées étaient au nombre de 13 : l'Ain, le Lot, la Somme, le Cantal, les Pyrénées-Atlantique, les Pyrénées-Orientales, la Dordogne, la Creuse, l'Hérault, la Savoie, la Seine-et-Marne, la Réunion et la commune de Tinquieux (Marne). L'extension de l'opération à de nouveaux départements et à de nouvelles collectivités est posée comme objectif à l'horizon 2015-2016, afin de doubler le dispositif et d'atteindre les 200 000 naissances concernées.

B) Les activités proposées

Les activités d'EAC liées au livre restent prépondérantes en bibliothèque. La littérature arrive en première place des disciplines valorisées dans l'EAC (67 % pour la création artistique – Q°102), suivie par le spectacle vivant (36 %) et les arts graphiques (33 %). Les types d'actions proposés mettent à nouveau en avant la lecture (à voix haute, 81 % pour les 0-3 ans, 86 % pour les 4-6 ans, 76 % pour les 7-11 ans – Q°106-108). La participation de la bibliothèque au Printemps des poètes (41 % – Q°112) va également dans ce sens. De plus, lorsque l'on est attentif aux réponses apportées dans la catégorie « autres », il semblerait qu'une partie des actions s'inscrivent

malgré tout dans des types d'actions associées à la lecture et au livre. De nombreuses réponses rendent compte d'ateliers, de clubs, de cercles de lecture, de rencontres d'auteurs ou encore de réalisation de livres de recettes, de création d'objets, de jeux, de quiz ou de parcours autour du livre.

Parfois associée aux visites de classes, la lecture est au centre des pratiques traditionnelles des bibliothèques. Parmi les 192 BM enquêtées pour la phase quantitative, 83,3 % menaient des actions de lecture à voix haute à destination des 2-3 ans, 89,6 % à destination des 3-6 ans, et 80,2 % à destination des 6-11 ans (Q° 102 et 103). Les rendez-vous réguliers de lecture de contes le mercredi après-midi ou le samedi sont animés par des agents des pôles jeunesse. Parfois suivies d'ateliers créatifs, les « heures du conte » et autres séances de lecture de contes et d'albums sont adressées à un public non scolaire, dont la participation est subordonnée à la sensibilisation de l'adulte accompagnateur. Généralement, les séances s'articulent autour de la présentation d'une sélection de quelques albums, choisis par le ou la bibliothécaire autour d'une thématique ou d'un type de support. Elles peuvent être suivies d'ateliers de dessin, de création, et les usagers se voient proposer l'emprunt des collections présentées. Ces actions ne sont pas uniquement destinées aux enfants mais visent également à sensibiliser les accompagnateurs. Des séances de lecture à voix haute pour un public en âge d'être autonome existent également, et peuvent s'insérer dans les dispositifs moins réguliers de lecture hors-les-murs, visant alors à toucher un public plus large, tels que les habitants d'un quartier (aux mois de juillet et août à Bar-le-Duc, ou à Grenoble).

Dans le cadre de l'accueil de classes, la lecture à voix haute est le type d'action privilégié pour les 3-6 ans comme pour les 6-11 ans (86,6 % pour la lecture à voix haute contre 73,9 % pour une exposition et 53,5 % pour le spectacle vivant). En matière de disciplines, la littérature arrive en tête quel que soit l'initiateur (Q°76 et 102)⁵¹.

Cette prédominance des activités liées au monde de la lecture n'a rien d'étonnant mais, dans le cadre de la mise en place de parcours d'EAC, un enrichissement de l'offre, déjà visible dans certaines médiathèques, doit se produire pour couvrir tous les domaines que la bibliothèque est capable de prendre en charge :

- le domaine du livre, c'est-à-dire du texte, du son et de l'image
- le patrimoine
- l'image, le son, et les ressources numériques (le cinéma, la musique, les jeux de PC et de consoles, les logiciels, les ressources du net)
- les arts (les beaux-arts, le spectacle vivant)
- les sciences
- l'histoire et la littérature
- l'environnement (l'architecture, la nature, l'écologie)

La liste n'est pas exhaustive : tout sujet qui peut trouver un fondement dans les collections de la bibliothèque et qui présente l'intérêt d'enrichir l'expérience de l'enfant en développant ses connaissances et en formant son goût, peut faire l'objet d'une action d'EAC.

51. Ces trois paragraphes sont repris au rapport d'Aristat.

Le degré de diversité dans le programme proposé par une bibliothèque peut souvent s'expliquer par la quantité de personnel qui s'y dédie. La difficulté à mettre en œuvre une offre plurielle se fait jour quand le personnel est plus réduit : plus de 50 % (Q°26ter) des BM des grandes villes disposent de plus de 10 ETP participant à la mise en œuvre de l'EAC dans leur établissement, contre seulement 1,5 % des BM des petites villes (Q°26bis) ce qui contribue à expliquer que ces dernières aient souvent une offre en matière d'EAC moins fournie et moins variée⁵².

Pour répondre au « cahier des charges » de la politique de l'EAC, la bibliothèque doit proposer des activités riches et variées mais aussi veiller à ce qu'elles permettent à l'enfant d'expérimenter tour à tour la position d'observateur et la position de créateur. Dans les faits, du point de vue des répondants, le public de l'EAC semble, de manière générale, être moins acteur que spectateur (Q°105). Cependant, quand on isole les BM des grandes villes des BM des petites villes, des appréciations différenciées de la posture du public de l'EAC apparaissent (Q°105ter/bis). En effet, les bibliothécaires des premières affirment plus volontiers que le public serait acteur et spectateur (77,8 %), là où les bibliothécaires des secondes mettent en avant l'attitude de spectateur du public (46 %)⁵³. Des progrès sont donc possibles dans ce domaine.

C) L'EAC : où et quand ?⁵⁴

Dans la mesure où l'EAC a été définie comme le moyen d'élargir l'horizon culturel des enfants, les élaborateurs de projets d'EAC sont tenus d'avoir à l'esprit qu'un maximum d'activités doit se dérouler hors du cadre de la classe et de l'école. Aussi, le cadre de la bibliothèque, lieu de culture et de découverte par excellence, doit être privilégié. Mais ce postulat est difficilement réalisable pour plusieurs raisons.

La première tient aux moments choisis pour construire les parcours d'EAC (Q°140). Le partenaire privilégié de l'EAC étant l'école, les actions se déroulent essentiellement sur le temps scolaire⁵⁵ : 65,5 % des activités EAC sont aménagées sur le temps de l'école pour les 4-6 ans, 63,3 % pour les 7-11 ans. C'est ensuite le temps des loisirs qui s'imposent, respectivement à 27,4 % et 30,7 %, loin devant le temps périscolaire, avec 7 % et 6 %. Cette prédominance du temps scolaire en matière d'EAC apparaît en tout cas comme un facteur limitant les sorties possibles : il est plus aisé de faire venir un ou plusieurs intervenants dans la classe que d'organiser une sortie avec 20 ou 30 élèves qui suppose beaucoup de logistique. Ce travail d'organisation se révèle aussi être un puissant facteur de dissuasion de la programmation de sorties dans le cadre des NAP : avec les coûts du transport et de l'encadrement, l'idée d'emmener des enfants à la bibliothèque en seulement 30 ou 45 min, déroulement de l'activité compris, est réhibitoire.

La deuxième raison réside dans les capacités réduites de la bibliothèque à accueillir le public de l'EAC. Cela tient d'abord à des questions matérielles : peu de bibliothèques disposent d'espaces adaptés à l'accueil de groupes pour des activités artistiques et culturelles, ces dernières supposant des équipements spécifiques (par

52. Ce paragraphe est repris au rapport d'Aristat.

53. Chiffres extraits du rapport d'Aristat.

54. Les données statistiques de cette partie et de la suivante sont extraites du rapport Aristat.

55. Notons que la tendance s'inverse pour les 16-18 ans pour qui le temps de loisirs est privilégié (Q°140).

exemple un point d'eau pour les activités manuelles, ou un espace pouvant faire office de coulisses lors des représentations de spectacle vivant). Les réponses au questionnaire révèlent que plus de 43 % des bibliothèques disposent d'un espace dédié au conte et 44,4 % d'un espace multimédia (Q°10). 36 % d'entre elles comptent un espace d'exposition mais seulement 5,6 % peuvent appuyer leurs actions sur un auditorium. Dans beaucoup de cas (45%), c'est dans un espace polyvalent que sont proposées les activités, or polyvalent ne veut pas forcément dire adapté.

Il faut aussi prendre en compte l'engagement humain que représente la participation aux parcours d'EAC : mobiliser des bibliothécaires pour l'EAC, cela implique de retrancher des heures sur le temps de travail consacré aux autres publics, voire dans certains cas de fermer la bibliothèque aux autres usagers. Le même problème se pose d'ailleurs lorsque c'est le bibliothécaire qui se déplace à l'école : qui s'occupe alors de la section jeunesse ?

Le déplacement du / de la bibliothécaire dans la classe ou la BCD est de fait une formule plus répandue que celui des enfants à la bibliothèque, ce qui est dommageable car « en se déplaçant dans les écoles, on perd la richesse de la fréquentation de la bibliothèque et la découverte de ses ressources⁵⁶ ».

D) Quels initiateurs et quels intervenants ?

Pour l'Éducation nationale, les enseignants restent fréquemment (73 %) à l'origine des projets par rapport aux professeurs documentalistes (33 %). Pour les acteurs du champ socioculturel, ce sont les bibliothécaires (81 % pour les BM et 29 % pour les BDP), contre 6 % pour la DRAC et 23 % pour la collectivité de tutelle (Q°47 et 48). On retrouve les mêmes résultats à la Q°50 sur les relais des partenariats ainsi qu'à la Q°76 concernant les initiateurs des projets d'EAC (82 % la BM, 32 % la BDP)⁵⁷.

La question des intervenants lors des sessions d'EAC en bibliothèque réserve des réponses contrastées (Q°114). En effet, les bibliothécaires répondants estiment à 51 % que l'offre artistique et culturelle peut être animée par la bibliothèque seule, sans faire appel à un intervenant extérieur. Une nuance existe cependant entre les répondants des BM des grandes villes et ceux des petites villes⁵⁸ : les premiers sont plus enclins à penser que l'EAC nécessite la participation de l'ensemble des acteurs des espaces artistiques, de l'éducation et de la lecture publique alors que les autres considèrent que la bibliothèque est en mesure de mener seule sa réalisation (Q°114bis, 49,6 %). Ces réponses semblent indiquer que dans les BM des petites villes le faible nombre, voire l'absence, de structures culturelles voisines est un frein à la construction de projets transversaux et un facteur de méconnaissance des domaines d'expertise des partenaires potentiels.

Lors qu'intervention d'acteurs extérieurs il y a, plusieurs cadres existent pour l'accueil à la bibliothèque. La tendance va plus au partenariat⁵⁹ lorsqu'il s'agit de libraires, et plus à la prestation rémunérée dans le cas des

56. LE PAPE, Isabelle, *op. cit.*, p. 68.

57. Ce paragraphe est repris au rapport d'Aristat.

58. Pour rappel : respectivement les villes de moins de 15 000 et de plus de 50 000 habitants.

59. À propos des partenariats établis avec la bibliothèque, ressortent les associations culturelles (Q°29 – 46 %), dont on ne peut déterminer la nature des activités, la librairie (46 %) puis les salons et manifestations littéraires et artistiques (40 %).

auteurs, des illustrateurs⁶⁰, des conteurs, des photographes, des artistes plasticiens, des réalisateurs, des comédiens et des médiateurs culturels et numériques (Q°99). Une troisième solution existe : le pilotage d'actions d'EAC par une structure associative partenaire. Cette dernière peut permettre à la bibliothèque d'alléger sa charge de travail en termes de démarches administratives, et de multiplier les possibilités de cofinancement du projet. C'est par exemple le cas à Montreuil, où les subventions octroyées aux associations permettent de multiplier et diversifier les types d'actions proposées par le réseau de bibliothèques.

Il paraît ici nécessaire d'aborder la question de la place des artistes en bibliothèques. Elle ne va pas de soi, ce qui, dans une certaine mesure, complique l'assimilation des objectifs de l'EAC par les bibliothèques. Isabelle Le Pape note qu'« inviter un artiste reste une exception dès que l'on sort du domaine de l'illustration ou de la bande dessinée⁶¹. » L'EAC, de par sa volonté de faire rencontrer public et artiste/auteur, s'inscrit pourtant pleinement dans cette promotion de la figure des artistes intervenants : illustrateurs, graveurs, sculpteurs, photographes, réalisateurs, metteurs en scène, chorégraphes, compositeurs musiciens, danseurs ... tous ont à proposer aux enfants des activités pertinentes autour de leur art.

La participation de l'artiste peut prendre plusieurs formes : une résidence, une exposition, un atelier, une intervention ponctuelle, etc. Le cadre contractuel de l'intervention constitue un moyen de répondre à des situations économiques fragiles et incertaines, mais aussi d'assurer à l'intervenant le respect de sa démarche artistique. Il convient en outre de « bien situer la nature de l'intervention des artistes dans le cadre de l'école : l'artiste ne se substitue pas à l'enseignant, il apporte aux jeunes une expérience d'une autre nature, vécue, singulière » précise le rapport Bouët⁶². L'intervention de l'artiste doit permettre aux enfants d'acquérir des outils d'analyse et de création auxquels tous les enfants n'ont pas accès, car tous n'ont pas la chance de pratiquer des disciplines artistiques amateur. L'échange avec l'artiste s'impose donc comme le point d'orgue de l'EAC, et la bibliothèque, en tant qu'élément moteur de la culture, doit tout mettre en œuvre pour provoquer ces rencontres qui permettent d'accéder à l'art sur un pied d'égalité.

Doit enfin être posée la question de la place des parents dans les activités d'EAC construites par les bibliothèques. L'idéal serait que chaque commune implique les parents dans les moments de concertation et de décision concernant le temps périscolaire, a minima, en les associant aux choix des activités et en leur permettant d'échanger avec les acteurs éducatifs.

Quant à la présence des parents (ou d'autres membres de la famille proche, comme les grands-parents) lors de la tenue des activités d'EAC, c'est également quelque chose à encourager : 43 % des bibliothèques affirment proposer des actions qui permettent aux enfants et aux parents d'interagir (contre 57 % de non, Q°115). Cette perspective serait à développer sur les temps périscolaires et de loisirs. Le cas de la bibliothèque Louise Michel (Paris, 20e arrondissement) est à cet égard cité en exemple par Isabelle Le Pape : cette bibliothèque « a mis l'accent sur les services en direction des 0-6 ans et de leurs parents (...) Ces accueils conviviaux sont des moments privilégiés pour sensibiliser enfants et adultes à la lecture et aux pratiques culturelles⁶³ ». Il est en effet primordial d'associer les parents aux découvertes faites par les enfants : c'est sans doute le meilleur moyen

60. Rémunération à partir de la grille tarifaire de la Charte des auteurs et des illustrateurs jeunesse.

61. LE PAPE, Isabelle, *op. cit.*, p. 52.

62. *Rapport* « Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture », *op. cit.*, p. 12.

63. LE PAPE, Isabelle, *op. cit.*, p. 26.

d'ancrer la culture dans les foyers dans lesquels elle était jusqu'ici étrangère.

LES CHIFFRES CLÉS

Les 0-11 ans, sur tous les temps, constituent le public-cible privilégié par les bibliothèques : 88% des bibliothèques ayant répondu à l'enquête identifient les 4-11 ans comme faisant partie du public-cible ; 49 % les 0-3 ans. ; 27% les 12-15 ans, et 8% les 16-18 ans. En revanche, 79% des bibliothèques départementales de prêt (BDP) s'adressent aux 12-15 ans, chiffre à mettre en regard de la compétence collège des conseils généraux.

La discipline prépondérante est la « langue et littérature », les bibliothèques donnant la priorité au livre et à la littérature dans la typologie des actions qu'elles organisent. Les activités les plus répandues sont la lecture à voix haute et le conte (+ de 80% des répondants en proposent dès 0-3 ans), secondairement les expositions et le spectacle vivant (dans plus de la moitié des bibliothèques pour les 4-11 ans). Pour les adolescents, lorsque des activités sont proposées, il s'agit plutôt d'expositions et de rencontres d'artistes. La typologie des activités ne varie pas significativement selon les temps de l'enfant (scolaire/temps familial).

L'Éducation nationale est un partenaire incontournable pour les bibliothèques ; les partenariats avec les structures petite enfance et les centres de loisirs sont importants, tout comme le travail en transversalité avec les services jeunesse. L'Éducation nationale reste cependant le partenaire essentiel. 73 % des bibliothèques portent des projets initiés par des enseignants (tous niveaux) et 33 % par des professeurs documentalistes. Les autres échelons de l'Éducation nationale sont très faiblement représentés, ce qui révèle à la fois la faible institutionnalisation, mais aussi un très faible repérage des ressources que constituent les bibliothèques par les DSDEN (Inspections académiques) et les Rectorats. Les financements s'en ressentent : à peine 1% des bibliothèques mettent en œuvre des projets cofinancés par le Rectorat et 0,5% d'entre elles des projets cofinancés par la DSDEN. Il ne s'agit pas seulement d'un problème d'échelon territorial, puisque 12% des bibliothèques de l'échantillon sont impliquées dans des projets cofinancés par la DRAC.

Les actions mises en place par les bibliothèques en matière d'EAC s'inscrivent dans un cadre très informel, qu'il s'agisse de la structuration des partenariats ou de l'inscription dans les politiques culturelles des collectivités. Les projets tiennent essentiellement aux relations personnelles entre agents ; environ 10% seulement des bibliothèques formalisent systématiquement leurs partenariats avec les partenaires socio-culturels, moins de 30% avec l'Éducation nationale. Malgré le peu de formalisation, le dialogue est bon : 70% des bibliothèques considèrent que les rôles entre bibliothèques municipales et Éducation nationale sont clairement répartis, 77% considèrent que les rôles entre bibliothèques municipales et partenaires socio-culturels (hors Éducation nationale) sont clairement répartis, grâce à une définition partagée des objectifs au moment du lancement. L'EAC est également peu inscrite dans le plan de formation des bibliothèques (moins de 6%). Au niveau de la collectivité, la politique d'EAC est faiblement formalisée : 40% des personnes interrogées ne mentionnent aucune formalisation – ni document, ni vote en conseil municipal/communautaire, ni validation de la tutelle (le PSC restant un outil important mais minoritaire, seulement 15% des bibliothèques s'en servant pour valider leur politique d'EAC).

PARTIE II : VADE-MECUM

Guide d'accompagnement des bibliothèques territoriales au développement d'actions d'éducation artistique et culturelle

Contexte

L'impulsion gouvernementale en matière d'éducation artistique et culturelle ces dernières années s'est concrétisée au travers de plusieurs textes réglementaires :

- L'arrêté du 11-7-2008 – J.O. du 27-7-2008 : encart du Bulletin officiel n° 32 du 28 août 2008 sur l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts à l'école primaire, au collège et au lycée (<http://cache.media.education.gouv.fr/file/32/09/0/encart_33090.pdf>).
- Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (<<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026979035&categorieLien=id>>).
- La circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 sur les parcours d'éducation artistique et culturelle (<http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673>).
- La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, dite loi Peillon (<<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2013/7/8/2013-595/jo/texte>>).

Ministères de l'Éducation nationale et de la Culture avancent donc de concert avec pour objectifs de rééquilibrer les temps de la scolarité et de dégager des temps pour offrir aux enfants la possibilité d'accéder à l'art et à la culture de manière plus égalitaire.

Objectifs

Services publics de proximité largement présents sur le territoire, les bibliothèques sont des acteurs culturels légitimes pour proposer des activités dans le cadre de la mise en place de parcours d'EAC et notamment pendant les TAP (temps d'activités périscolaires pendant lesquels se déroulent les NAP, nouvelles activités périscolaires). Que les bibliothèques y prennent part spontanément ou à l'instigation de leur collectivité, elles sont aujourd'hui

nombreuses à s'associer à la réforme du temps scolaire.

Reste que cette implication a des effets importants sur le fonctionnement interne de la bibliothèque qui doit adapter son organisation quotidienne. C'est pour la bibliothèque une occasion de :

- conforter sa relation avec l'école et les élèves en redéfinissant sa position
- s'impliquer encore davantage dans la politique culturelle locale
- d'affirmer ses compétences et savoir-faire

Les premières constatations effectuées fin 2012-début 2013 ont montré la grande implication des médiathèques et des bibliothèques dans le développement de l'EAC. Ce mouvement doit maintenant se généraliser et gagner en cohérence.

I) De l'action culturelle à l'EAC

Parce qu'elles forment un réseau de proximité présent dans près de 50 % des communes françaises (avec 16 500 bibliothèques et points lecture sur tout le territoire), les bibliothèques, avec leurs équipements culturels à la croisée des disciplines artistiques et des médias, s'imposent comme l'un des premiers lieux d'action culturelle en France.

A) Réorienter les outils et savoir-faire existants

La médiathèque a depuis longtemps diversifié largement ses collections et reconnu toutes les formes artistiques. Elle doit maintenant faire davantage et accorder en son sein une place plus importante à la création artistique pour jouer son rôle de passeur culturel envers les jeunes publics. Ceci ne signifie pas qu'elle doit délaisser son champ de compétence traditionnel qu'est le livre et la lecture : au contraire, il s'agit de s'appuyer sur cet outil très riche et trop souvent inexploité, pour découvrir la création artistique, quelle qu'elle soit.

Le livre : un axe privilégié

Les bibliothèques donnant la priorité au livre et à la littérature dans la typologie des actions qu'elles organisent. Les activités les plus répandues sont la lecture à voix haute et le conte. C'est tout à fait légitime : la bibliothèque doit entretenir ce lien privilégié avec le livre et la lecture. Il s'agit maintenant de le faire tout en apportant à ces actions **une valeur ajoutée pour affirmer leur caractère d'éducation artistique et culturelle**. Ceci peut se faire en développer des axes, en particulier :

- rendre les séances plus participatives.
- contribuer au développement du goût et de l'esprit critique des enfants (discuter, débattre autour de l'œuvre lue).
- faire suivre la lecture d'un atelier de pratique (lecture, écriture, arts plastiques, etc).

Investir tous les champs de l'art et de la culture

De par le **caractère universaliste**, et parfois patrimonial, de leurs collections et fonds, les bibliothèques ont vocation à développer des actions dans des domaines variés :

- le texte, l'image, le son
- le patrimoine
- le cinéma
- les musiques
- les ressources numériques (les jeux de PC et de consoles, les logiciels, les ressources du net)
- les arts (les beaux-arts, le spectacle vivant)
- les sciences et techniques
- l'histoire et la littérature
- l'environnement (l'architecture, la nature, l'écologie)
- l'alimentation

Les bibliothèques ont donc toute légitimité pour mettre en place des animations en lien avec ces domaines. *Voir en particulier les actions mises en place dans le cadre du projet Gutenberg en Franche-Comté [fiche 6] et lors des TAP à Limoges [fiche 9].*

Mener une politique documentaire adéquate

Il est préférable que les actions organisées soient en relation avec les collections. Un lien à double sens doit se créer avec la collection, pouvant impliquer un travail en transversalité entre différents services de la bibliothèque, pour :

- tirer pleinement partie de sa richesse et la faire partager à tous les publics de l'EAC.
- valoriser la collection, y compris les documents patrimoniaux le cas échéant.
- infléchir la politique documentaire le cas échéant. *Voir l'expérience des « Rêveurs de l'Odyssée » à Lomme [fiche 8].*

CONSEILS

- Renforcer la place du livre et de la lecture comme moyen d'accès à l'art et à la culture, notamment dans le cadre des TAP.
- Mieux utiliser toutes les ressources de la bibliothèque.
- Faire coïncider la politique documentaire et l'offre d'EAC.

À consulter :

✘ Bibliothèque départementale de l'Ardèche, *L'accueil de l'enfant à la bibliothèque.*
En ligne : <<http://www.calameo.com/read/002420121fcbdfd7c7830>>

B) Satisfaire aux critères de l'EAC

La circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 du Ministère de l'Éducation nationale sur les parcours d'éducation artistique et culturelle définit les critères qui doivent présider à la mise en œuvre d'actions d'EAC. Ces critères doivent servir d'appui aux bibliothèques pour élaborer des actions répondant aux objectifs de l'EAC : former le goût de l'enfant, réduire les inégalités d'accès à la culture.

Conjuguer les trois piliers de l'EAC : le cognitif, le rapport direct et la pratique

Les actions d'EAC doivent si possible coupler trois objectifs :

- développer les connaissances des enfants.
- multiplier les possibilités de rencontres avec des œuvres, des lieux, des professionnels de l'art et de la culture.
- donner aux enfants l'occasion d'expériences sensibles et pratiques du geste artistique.

La réussite de l'EAC dépend en grande partie du second point : les artistes, techniciens, médiateurs ou plus largement les professionnels des arts et de la culture sont les personnes les plus à même de distiller connaissances et gestes techniques lors des actions. À des fins de **complémentarité**, la venue d'intervenants extérieurs à la bibliothèque est recommandée.

Toucher tous les temps de l'enfant

La notion de « parcours d'EAC » met l'accent sur le fait que les actions doivent être réparties sur tous les temps de la vie de l'enfant :

- le temps **scolaire**, de la maternelle au lycée.

C'est le temps de l'**accueil des classes** et du montage de **projets d'envergure cohérents et structurés** en partenariat avec l'Éducation nationale.

- le temps **périscolaire** : en conséquence de la réforme des rythmes scolaires, les TAP/NAP peuvent être organisés, selon le choix de la collectivité, dans le prolongement de la pause méridienne ou après la journée de classe, sur des plages de 1h30 deux jours par semaine ou de 45 min quatre jours par semaine (ou encore sur une seule demi-journée par semaine).

La bibliothèque doit particulièrement investir le champ périscolaire car c'est l'occasion pour elle de faire **reconnaître et développer ses compétences**, de travailler avec de **nouveaux partenaires**, de proposer aux enfants des projets dans un **cadre plus souple que celui de l'école**, de créer un lien avec les familles. *Voir les actions proposées à Lomme [fiche 8] et à Limoges [fiche 9].*

Attention cependant : elle ne maîtrise pas la programmation horaire des NAP, ni la composition des groupes qu'elle reçoit (nombre, âges), ni le trajet.

- le temps des **loisirs** : il s'agit des moments où l'enfant, seul, dans le cadre familial ou avec ses amis, a la

possibilité de chercher une offre d'action culturelle pour son plaisir.

À la bibliothèque, c'est le temps de l'accueil individuel : l'enfant choisit de participer ou non aux animations. L'offre doit donc être particulièrement soignée vu l'enjeu : faire de l'enfant **un usager régulier** de la bibliothèque.

Le temps des loisirs est aussi le moment où l'**implication des parents** est la plus forte, d'où l'idée d'animations dédiées aux deux générations ensemble, pour renforcer le lien familial. *Voir les événements et actions d'EAC permettant la mixité générationnelle proposées dans le Bas-Rhin [fiche 2], à Angoulême [fiche 4], à Villeurbanne [fiche 11] et à Chevilly-Larue [fiche 13].*

Toucher tous les âges

Les actions d'EAC doivent intervenir tout au long de la scolarité de l'enfant, pour accompagner l'enseignement artistique inscrit aux programmes de tous les niveaux :

- la pratique artistique et l'enseignement des arts occupent 81h annuelles des **classes maternelles et élémentaires**.
- l'enseignement de l'histoire des arts comprend 20h par an au **collège** et fait l'objet d'une évaluation (sous la forme d'une épreuve orale) au DNB (diplôme national du brevet). *Voir les actions d'EAC spécifiquement développées pour les collégiens dans l'Hérault [fiche 3] et à Rennes [fiche 5].*
- l'enseignement de l'histoire des arts comprend 24h par an au **lycée**.

L'EAC doit aussi concerner les **pré-scolaires** : plus tôt intervient le contact avec l'art et la culture, plus tôt le goût des enfants se forme et plus les chances de voir disparaître les inégalités culturelles augmentent. *Voir les actions d'EAC conçues pour le très jeune public dans l'Hérault [fiche 3] et à Angoulême [fiche 4].*

CONSEILS

- Mettre au point une programmation équilibrée entre tous les temps de la vie de l'enfant, tout au long de son parcours.
- Varier la nature des activités proposées aux enfants et aux jeunes.
- Dans les cadres scolaire et périscolaire, proposer des animations en articulation avec le projet d'école.

À consulter :

- ✘ Le site de « Premières pages » : <<http://www.premierespages.fr>>

C) Développer l'atout numérique

Il n'est pas rare que les médiathèques proposent des ateliers numériques ou informatiques dans leur programmation ordinaire. Cet axe doit être généralisé et renforcé, car la réduction des inégalités d'accès aux savoir-faire et aux ressources du numérique est une des priorités fixées par le gouvernement et également une des voies préconisées pour le développement de l'EAC.

Le numérique : un outil inépuisable pour la bibliothèque

En étant partie prenante des nouveaux moyens de médiation, la bibliothèque est plus à même de toucher et fidéliser différents publics (dont le public adolescent), de lancer une logique participative tout en tissant le lien social et en favorisant l'accès de tous à la culture artistique.

Les possibilités offertes par le numérique sont multiples. Ainsi, sur place, si la bibliothèque dispose de postes informatiques en nombre suffisant, un grand nombre d'actions peuvent être développées :

- des séances de **formations** à l'informatique pour tous les âges
- des ateliers de **découverte** et / ou de **création** numérique (vidéo, graphique ou sonore)
- des ateliers de jeux vidéos (conception, pratique, concours)

Les ressources numériques en ligne de la bibliothèque offrent encore d'autres perspectives :

- la mise en ligne de **documents pédagogiques** (pour que les enseignants puissent préparer les visites d'expositions, les rencontres et les ateliers.
- la mise en ligne d'**expositions virtuelles**.
- la tenue de **blogs**. *Voir ceux créés en Vendée dans le cadre des « Voyageurs du soir » [fiche 1] et en Franche-Comté avec le projet Gutenberg [fiche 6].*
- l'échange sur les **réseaux sociaux** (Facebook, Twitter ...)

Se familiariser dès l'enfance

L'apprentissage et l'appétence pour le numérique doit intervenir dès le jeune âge. Les bibliothèques sont bien placées pour donner aux enfants les premières notions, mais la tâche peut paraître complexe car cela demande des compétences spécifiques.

Ainsi, une initiative remarquable mérite l'attention des enseignants, éducateurs et animateurs : le projet « **Pixees** » élaboré par le centre de recherche INRIA Bordeaux Sud-Ouest. Il se concentre sur les problématiques de la transmission du numérique aux enfants de 7 à 11 ans : quelle démarche adopter ? Quelles activités proposer ? Il comprend aussi la mise en place prochaine de formations. Un livret, intitulé *Pixees : ressources pour les sciences du numérique*, est déjà disponible, qui propose des exemples d'activités, donne des conseils et renvoie vers des liens utiles.

Des espaces spécifiques pour les adolescents

Afin de mieux prendre en compte l'univers propre aux adolescents, les bibliothèques doivent envisager la conception d'espaces dédiés à ce public. Pour cela, elles peuvent s'inspirer des réalisations de certains établissements : le *Studio 13-16* du Centre Georges Pompidou (Paris), Le Cube (centre de création numérique) d'Issy-le-Moulineaux, ou encore le *Cyberlab* de l'Astrolabe de Melun.

Ces lieux sont des **plateformes interactives** où les pratiques adolescentes sont encouragées et où le matériel mis à disposition permet leur enrichissement : studio d'enregistrement, matériel de prise de vue, tablettes numériques, dispositifs d'écoute musicale, consoles de jeux. Ces dispositifs nécessitent la mise en place d'ateliers multimédias animées par des professionnels formés afin que les jeunes se les approprient.

CONSEILS

- Se doter d'un matériel informatique et numérique satisfaisant.
- Faire appel à des animateurs spécialisés.
- Faire du numérique un pilier de l'EAC en bibliothèque et de l'action culturelle en général.

À consulter :

- ✘ Brochure informative du projet Pixees : <<https://wiki.inria.fr/wikis/mecsci/images/c/c0/Pixees-brochure.pdf>>
- ✘ Site de l'Astrolabe, médiathèque de Melun, à propos de son CyberLab : <<http://www.astrolabe-melun.fr/cms/articleview/id/84>>
- ✘ Le blog de la médiathèque Vaclav Havel (Paris) : <<http://blog-bibliotheque.paris.fr/vaclavhavel/a-propos-de-la-bibliotheque/>>
- ✘ Le Cube d'Issy-les-Moulineaux : <http://www.lecube.com/fr/a-propos-du-cube_5>

II) Adapter l'organisation de la bibliothèque

Le développement de l'EAC conduit les médiathèques et les bibliothèques à réfléchir sur l'**accueil collectif** qu'elles proposent aux classes et aux groupes, pendant et hors du temps scolaire. Les réorganisations qu'induisent ces changements peuvent avoir des conséquences sur le temps de l'**accueil individuel** dans le temps de loisirs.

A) Une question d'organisation globale

Les bouleversements induits par l'introduction des parcours d'EAC et des TAP/NAP peuvent être surmontés grâce à une réflexion étape par étape : le premier temps est celui des **concertations** internes, le deuxième celui des **choix** et le troisième celui de la **mise en œuvre**.

Le premier temps doit permettre de soulever les bonnes questions et d'évoquer les éventuels problèmes afin d'élaborer des solutions adaptées.

Les questions de temps

Les premières questions doivent porter sur l'évaluation :

- Quelles sont les **dispositions actuelles** envers les jeunes publics en matière d'action culturelle ?
- Est-il possible d'augmenter ce volume sans sacrifier l'accueil individuel du public (l'accueil collectif relève du travail interne) ?
- La bibliothèque est-elle en mesure d'accueillir les NAP ? Ou d'envoyer un bibliothécaire à l'école ?

Les questions de lieu

Faire venir les enfants à la bibliothèque est plus enrichissant pour eux : ils découvrent un nouveau cadre et ses ressources, trouvent une atmosphère différente de celle de la classe. Il faut donc privilégier l'accueil à la bibliothèque si :

- les locaux sont adaptés.
- les groupes peuvent être accueillis en sécurité (se référer aux communes sur ce point, elles sont en mesure de communiquer l'ensemble des prescriptions)
- les établissements scolaires reçus ne sont pas trop éloignés.

Si le personnel de la bibliothèque doit se déplacer à l'école dans le cadre d'une action d'EAC en classe, à la BCD ou au CDI, il faut essayer de regrouper les déplacements dans le temps et d'utiliser un véhicule de la collectivité. Mais le déplacement d'un ou plusieurs membres de l'équipe pose des problèmes : qui va s'occuper de la section jeunesse si les bibliothécaires sont absents ? Doit-on la fermer ? Cette solution nécessite donc des aménagements.

Les questions de budget

Les bibliothèques doivent organiser des temps d'actions supplémentaires à moyens quasiment constants. Cela entraîne plusieurs questions.

La mise en place d'activités nouvelles va-t-elle générer des acquisitions supplémentaires :

- de documents (livres, DVD, CD, etc) ?
- de matériels (papiers, ciseaux, colle, etc) pour les activités plastiques ?

Va-t-elle entraîner le besoin :

- d'augmenter l'effectif de l'équipe (avec l'arrivée d'un nouveau bibliothécaire, d'un vacataire, etc) ?
- de payer des intervenants ponctuels extérieurs ?

Il ne faut pas hésiter à afficher les besoins de la bibliothèque sur la base d'une évaluation budgétaire précise et argumentée.

CONSEILS

- ✘ Estimer le temps de travail lié aux projets d'EAC (préparation, animation elle-même, rangement, bilan).
- ✘ Réaliser un diagnostic des besoins des élèves, des contraintes et des ressources existantes.
- ✘ Privilégier l'accueil des classes et groupes à la bibliothèque
- ✘ Argumenter les besoins au moment de la demande de budget (début de l'année civile) ou faire une demande de budget supplémentaire (en cours d'année).

À consulter :

- ✘ Bibliothèque départementale du Lot, *Réforme des rythmes scolaires : quel impact pour les bibliothèques ?*, juillet 2014. En ligne :
<http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/textes_reference/vademecum_rythmes_scolaires.pdf>
- ✘ Association des bibliothécaires de France, *Vade-mecum sur la réforme des rythmes scolaires à l'attention des personnels de bibliothèques*. En ligne :
<http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/textes_reference/vademecum_rythmes_scolaires.pdf>

B) Une question de moyens humains

La réussite de l'EAC repose en grande partie sur l'implication des personnels de bibliothèques et sur la qualité des personnes invitées pour partager leurs connaissances et savoir-faire (artistes, médiateurs, etc).

Les bibliothécaires

Les bibliothécaires possèdent généralement les compétences nécessaires pour accueillir les classes, or ce sont les

mêmes compétences qui doivent être mises à profit lors des actions EAC et des TAP/NAP. Les questions portent donc plus sur leur disponibilité que sur leur capacité, mais une réflexion sur les compétences et la motivation des intervenants n'est cependant pas à exclure.

Pour organiser les actions d'EAC, la bibliothèque doit faire le point sur ses effectifs :

- Combien compte-t-elle de salariés ? Quel temps peuvent-ils consacrer à la jeunesse ?
- Combien de bénévoles ? Quelles sont leurs disponibilités ? Quelle est leur capacité d'investissement ?

Faire venir un artiste

Faire venir un auteur, un illustrateur, un artiste ou tout autre intervenant à la bibliothèque apparaît parfois aux bibliothécaires comme un parcours du combattant : se posent des problèmes logistiques et financiers qui sont des freins et parfois des motifs d'abandon du projet. Les questions à poser en amont sont :

- Quel type de partenariat envisager ?
- Quel contrat signer ?
- Comment rémunérer l'intervenant ?

Pour ce qui est de l'accueil d'un auteur ou d'un illustrateur, la tendance générale consiste à rémunérer la prestation à partir de la **grille tarifaire de la Charte des auteurs et des illustrateurs jeunesse**. Mais ce système se révèle parfois inadapté : un intervenant est rémunéré à hauteur de 46€/heure, or la plupart des auteurs jeunesse fonctionnent sur un format par demi-journée, ce qui représente un budget conséquent.

Quant aux autres intervenants et artistes, on peut s'inspirer de la Charte des auteurs pour les rémunérer, mais cela entraîne les mêmes inadéquations.

Il est à noter que par le biais des DRAC, les actions d'EAC peuvent faire l'objet de **subventions** lorsqu'elles s'inscrivent dans un des dispositifs cofinancés par l'État : PLEA, CLEA, ARTS, etc⁶⁴. La rémunération des intervenants est alors plus encadrée, d'où l'intérêt du développement du conventionnement. *Voir l'exemple de résidences d'artistes dans le cadre d'un CLEA à Roubaix-Tourcoing-Wattrelos [fiche 10].*

CONSEILS

- ✘ Mobiliser les compétences de chacun des membres de l'équipe en matière artistique et culturelle.
- ✘ Ne pas hésiter à faire appel à un intervenant extérieur à la bibliothèque.

À consulter :

- ✘ Le site de la Charte (association des auteurs et illustrateurs jeunesse) <<http://la-charte.fr/rencontres>> distille conseils et contacts et met à disposition des documents très utiles (modèles de conventions).
- ✘ Agence régionale du livre Provence-Alpes-Côte d'Azur,, *Comment rémunérer les auteurs ?* En partenariat avec le CNL, la Charte des auteurs et illustrateurs pour la jeunesse, la Société des gens de

64. Voir Annexes : fiche sur les types de conventionnement p. 79.

lettres, la FILL, mars 2012. En ligne : <<http://la-charte.fr/IMG/pdf/brochureauteurs-2-2.pdf>>

- ✘ DISSEZ, Yann, *Comment accueillir un auteur ? De la dédicace à la résidence*, publié par la Fill, Écla Aquitaine, le CRL Bourgogne, Livre et Lecture en Bretagne, Ciclic, Le MOTif, le CRL en Limousin, le CRL Lorraine, le CRL Basse-Normandie, l'ARL Haute-Normandie, le CRL Pays de la Loire et l'Arald, mars 2012. En ligne : <http://www.fill.fr/images/documents/brochure_caua.pdf>

C) L'élaboration d'un projet d'établissement

En bibliothèque, le projet d'établissement doit prendre la forme d'un **projet culturel, scientifique, éducatif et social** (PCSES). Ce type de document, généralisé dans d'autres types d'institutions culturelles (on pensera notamment aux musées), apparaît essentiel à un moment crucial où les bibliothèques sont encouragées à réévaluer et réorienter leurs actions :

- Il est le support d'une **démarche** qui dynamise l'établissement, en lui permettant de réfléchir à son avenir, de se fixer des **priorités**, des modalités d'**évaluation**.
- Il constitue un outil de **pilotage** pour le chef d'établissement.
- Il sert de document de **communication** à la fois interne et externe (notamment auprès de la tutelle).

L'Éducation artistique et culturelle peut figurer sous la forme d'un volet spécifique au sein du PCES. Ce volet définira précisément la mission, les objectifs et le degré de priorité qui lui sera accordé.

CONSEILS

- ✘ Élaborer un PCSES (projet culturel, scientifique, éducatif et social) pour donner de la lisibilité et de la visibilité à l'action de la bibliothèque.
- ✘ Évaluer pour évoluer.
- ✘ Éviter les déperditions dans l'action de la bibliothèque.
- ✘ Réorienter le budget et la nature de l'action culturelle.

À consulter :

- ✘ Ministère de la Culture et de la communication, « Recommandations pour la rédaction d'un projet culturel, scientifique, éducatif et social en bibliothèque de collectivité territoriale », DGMIC-SLL, 2015.

III) Les interlocuteurs

Des **comités territoriaux de pilotage** de l'EAC réunissent annuellement le recteur, le préfet de région et le Directeur

régional des affaires culturelles, les chefs des autres services déconcentrés de l'État, le président du conseil régional, les présidents des conseils généraux ainsi que les présidents des associations départementales des maires et de leurs représentants. Ils définissent les axes stratégiques en matière d'EAC impulsant ainsi une dynamique auprès des acteurs locaux. Ils peuvent s'appuyer sur une **commission technique** associant services du rectorat, des directions régionales et des collectivités territoriales pour établir une carte des ressources culturelles qui facilite l'émergence de projets d'EAC⁶⁵. Il revient aux territoires de prendre l'initiative des projets : les **acteurs locaux** sont force de proposition et collaborent pour la mise en œuvre opérationnelle des parcours d'EAC.

A) Les référents en matière d'EAC

La bibliothèque doit trouver sa place parmi ces acteurs et peut être accompagnée dans sa démarche par d'autres acteurs à différents échelons (territorial, local) ainsi que par son **réseau de partenaires** potentiels.

Les spécialistes de l'EAC

Dans les DRAC :

- les conseillers pour le livre et la lecture
- les conseillers pour l'éducation artistique et culturelle

Dans les rangs de l'Éducation nationale :

- les corps d'inspection
- les conseillers pédagogiques de circonscription
- les conseillers pédagogiques départementaux (Inspection académique)
- les professeurs relais
- les conseillers art et culture des DAAC (délégations académiques à l'éducation artistique et culturelle)
- les référents culture

La place de la BnF

La BnF, très active dans le domaine de l'EAC, est un important centre de ressources et d'expertise :

- large programme de visites et d'ateliers pour les jeunes publics dans les cadres scolaire et hors-scolaire.
- partenariats spécifiques avec l'Éducation nationale.
- mise à disposition en ligne de plus de 80 dossiers pédagogiques sur le site CLASSES.
- création de la **Bibliothèque numérique des enfants** en 2010.

La présence de la BnF dans le domaine de l'EAC devrait en outre se renforcer dans les prochaines années, comme l'indique le contrat de performance 2014 : <http://www.bnf.fr/documents/contrat_performances_2014.pdf>. Un plan d'action de formation autour de l'EAC va être lancé en 2015 auprès des pôles régionaux associés de la BnF par le service de l'Action pédagogique et le département de la coopération de la BnF. Il s'agira d'une formation croisée aux ressources pédagogiques et numériques de la BnF autour du patrimoine écrit.

65. Circulaire EAC du 3 mai 2013.

L'ouverture au public de la zone rénovée du quadrilatère Richelieu et la création de la « maison des métiers du livre » à la Bibliothèque de l'Arsenal permettront notamment d'enrichir l'offre éducative à l'horizon 2016.

Le CNLJ (BnF) offre également des ressources pour la littérature jeunesse :

- un **Centre de ressources** avec plus de 300 000 documents
- la **Bibliothèque idéale**, instrument de recherche parmi 3 000 titres

Où s'adresser pour les formations

Outre le CNFPT, plusieurs institutions sont en mesure d'aider professionnels et bénévoles, tant pour les guider dans les démarches administratives (montages de projets, partenariats) que dans la manière de faire (diversifier les activités, utilisation des ressources numériques) :

- le **CNLJ** (BnF), qui organise journées et stages.
- les **BDP**, dont la plupart élaborent des formations pour aider à la gestion des TAP/NAP en bibliothèques.
- Les **groupes régionaux de l'ABF** et les **structures régionales pour le livre (SRL)**.
- Les douze **CRFCB** (centre régionaux de formation aux carrières des bibliothèques).
- l'**Enssib** (école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques)
- le **Centre national de promotion de la littérature de jeunesse (CNLJ)** qui a mis en place un programme de formations et qui organise le Salon du livre de jeunesse de Seine-Saint-Denis à Montreuil
- les associations de développement de la lecture, comme **ACCES, Quand les livres relient, Lecture Jeunesse ...**

Le rôle des bibliothèques départementales

Les BDP remplissent traditionnellement un rôle de conseil et de soutien auprès des bibliothèques municipales. Elles peuvent jouer un rôle moteur dans l'organisation des actions d'EAC :

- en élaborant ou renforçant les formations en rapport avec les nouveaux aspects du travail de bibliothécaire. *Voir les offres de formation des BDP de Vendée [fiche 1], du Bas-Rhin [fiche 2] et de l'Hérault [fiche 3].*
- en faisant de ces formations des **formations partagées**. *Voir la proposition envers les différents intervenants du CTL de Chevilly-Larue [fiche 13].*
- en multipliant les actions communes avec les bibliothèques municipales.
- en participant à la création de **pôles de ressources** dans les territoires.

- ✘ Lancer des campagnes de mobilisation auprès des intervenants pour diffuser les informations sur les formations déjà existantes.
- ✘ Augmenter l'offre de formation en favorisant les formations croisées.
- ✘ Intégrer systématiquement un axe formation aux conventions d'EAC.

À consulter :

- ✘ Le site CLASSES de la BnF : <<http://classes.bnf.fr/index.php>>
- ✘ La bibliothèque numérique des enfants de la BnF : <<http://enfants.bnf.fr/>>
- ✘ Le site du CNLJ, volet formation :
<http://lajoieparleslivres.bnf.fr/masc/integration/JOIE/statique/pages/07_nous_connaitre/074_formation/formati on.htm>;
- ✘ Le site du Centre de promotion du livre de jeunesse (CPLJ) :
<<http://www.salon-livre-presse-jeunesse.net/>>
- ✘ Le site de l'Enssib : <<http://www.enssib.fr/formation/formation-tout-au-long-de-la-vie>>
- ✘ Les formations d'ACCES spécialisées dans la petite enfance : <<http://www.acces-lirabebe.fr/les- formations/programme-de-stage-national.html>>
et celles mises en place par Quand les livres relie : <<http://www.quandleslivresrelient.fr/>>
- ✘ Les formations de Lecture Jeunesse :
<http://lecturejeunesse.com/index1024.php?page=formation_offre&menu=0>

B) Les collectivités

En tant que décideurs politiques, les élus assignent missions et orientations à la bibliothèque. Les bibliothécaires doivent pouvoir répondre à ces demandes tout en étant force de proposition en matière d'EAC.

Le rapport de la bibliothèque avec la collectivité de tutelle

Dans son rapport annuel d'activités, la bibliothèque peut faire valoir : le nombre d'accueil, les groupes accueillis, le contenu de ces accueils, le temps de travail global que tout cela représente mais aussi les appréciations et une **évaluation de l'impact** produit par les animations d'EAC.

La bibliothèque doit être tenue/se tenir **au courant des éventuelles conventions** (PEdT, PEL, PEG, CUCS ...) signées par la collectivité (commune ou EPCI) pour être à même d'y participer.

Le renforcement de la transversalité

On parle de transversalité dans le cas d'une collaboration entre services de la collectivité territoriale. Actuellement, on constate dans trop de communes une trop grande étanchéité entre services qui nuit à la construction de projets d'envergure : direction de la culture, direction des affaires scolaires, direction de la

jeunesse et direction de l'action sociale devraient avancer de concert.

CONSEILS

- ✘ Se tenir au courant des dispositifs contractuels dans lesquels la collectivité est engagée.
- ✘ Augmenter la transversalité dans l'organigramme des collectivités territoriales.
- ✘ Formaliser l'inscription de la bibliothèque dans les politiques culturelles de la collectivité.

C) Les partenaires

Un véritable dialogue doit se mettre en place entre tous les acteurs concernés du territoire pour mettre au point une offre d'EAC à la fois complète et rationalisée. La bibliothèque peut jouer un rôle moteur dans le réseau de partenariats ainsi constitué.

Un partenariat institutionnel : la bibliothèque et l'Éducation nationale

L'Éducation nationale est le partenaire essentiel des bibliothèques : la grande majorité des actions sont initiés par des enseignants (tous niveaux) et des professeurs documentalistes. Malheureusement, la coopération avec l'école est très inégale selon le niveau scolaire : la très grande majorité des partenariats sont établis avec l'école élémentaire, tandis que les collèges et les lycées en bénéficient beaucoup moins.

Des pistes sont à envisager pour que la bibliothèque puisse mieux remplir son rôle :

- affermir la coordination avec les enseignants pour construire les projets. *Voir les exemples de Roubaix-Tourcoing-Wattrelos [fiche 10] et de Villeurbanne [fiche 11].*
- l'utiliser pour faciliter la transition entre l'école primaire et le collège.
- Rééquilibrer l'offre d'EAC de la bibliothèque vers l'enseignement secondaire.

La nécessaire formalisation des partenariats

La bibliothèque possède des partenaires dans le champ social (centres de loisirs, structures de la petite enfance, associations pour le développement de la lecture), culturel (théâtres, conservatoires, musées, centres d'art, etc) et dans la chaîne du livre (libraires, éditeurs). Dans la majorité des cas, les partenariats se tissent de manière informelle avec la bibliothèque, ce qui, dans une certaine mesure, fragilise les actions mises en place. La signature de **conventions** permet d'y remédier :

- **définition du rôle de chacun** des partenaires.
- **pérennisation** des actions à moyen terme.
- possible obtention de **subventions**.

Ce sont les points forts des conventionnements que les collectivités sont incitées à mettre en place (PEG, CTL –

exemples [fiche 4] et [fiche 13] –, PLEA – *exemples [fiche 5] et [fiche 7] –*, etc).

Le PEdT – *exemple [fiche 12] –*, en particulier, permet de penser l’articulation entre temps scolaire et périscolaire.

La création de ressources numériques partagées

Les partenariats existants entre les acteurs sociaux-culturels d’un territoire pourraient se renforcer au travers d’un **portail internet commun**. Un tel outil pourrait être développé grâce au soutien de la collectivité et permettrait :

- de pouvoir tenir les publics au courant de l’ensemble de l’offre culturelle existante sur ledit territoire.
- de regrouper des **ressources numériques** au service de l’histoire des arts, donc de généralisation de l’éducation artistique et culturelle.
- de développer des **services interactifs**.

Ces portails seraient particulièrement appréciables dans les zones à l’écart et dotées de peu d’équipements culturels. Les collectivités sont les plus à même d’initier ce type d’entreprise, avec la coopération de tous les autres acteurs.

CONSEILS

- Élaborer l’offre des temps scolaire et périscolaire en concertation avec les enseignants, et si possible les parents.
- Engager et entretenir le dialogue avec l’ensemble des acteurs concernés : mondes éducatif, culturel, social, associatif et politique.
- Privilégier les formules contractualisées.
- Développer les ressources numériques partagées.

À consulter :

- ✘ AROT, Dominique, GROGNET, Thierry, « Les relations des bibliothèques des collectivités territoriales avec les établissements scolaires », rapport de l’Inspection générale des bibliothèques (n° 2013-020), décembre 2013. En ligne :

<http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2013/62/4/Rapportcoles_definitif_25-02_303624.pdf>

Les bonnes pratiques de l'éducation artistique et culturelle

La troisième partie de cette étude a vocation à mettre en exergue un corpus de bonnes pratiques à travers l'ensemble du territoire français, en médiathèque municipale ou intercommunale comme en bibliothèque départementale. Ces exemples ont été choisis dans la mesure où ils illustrent plusieurs des recommandations évoquées précédemment. Beaucoup des actions présentées ont été initiées antérieurement à 2013, date à laquelle le gouvernement a réaffirmé l'EAC comme axe fort de la politique culturelle. Les projets menés par ces collectivités illustrent de façon concrète les préconisations de la circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturel et dans le rapport « Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture ». La diversité des projets menés à bien montre que l'hétérogénéité des pratiques n'est pas un frein au développement de la politique de l'EAC. Elle illustre au contraire la vitalité de la réflexion engagée par les collectivités et leurs bibliothèques.

Les bibliothèques et les collectivités posées en exemple sont des modèles dont il faut s'inspirer mais pas forcément suivre à la lettre, car l'organisation de l'EAC est une question de politique culturelle du territoire : elle dépend de la politique générale menée sur ce territoire et des besoins spécifiques qui s'y font sentir. Comme l'explique Françoise Legendre : « Il ne s'agit plus de poser ou d'imposer un projet culturel prédéfini sur un territoire, concernant une "tranche" de public donnée, mais plutôt de constructions croisées, de diagnostics et d'écoute, au plus près des réalités, des attentes, des possibles⁶⁶ ». Ainsi les exemples choisis font état de situations uniques : pour chacune d'elles, une stratégie adéquate a été étudiée puis mise en application. C'est ce processus menant du questionnement à un projet adapté qui donne toute son efficacité à la démarche.

Fiche 1 : La bibliothèque départementale de la Vendée (BDV)

Équipements :

- Centrale à La Roche-sur-Yon.

66. LEGENDRE, Françoise, « Les politiques de lecture pour les jeunes publiques, quelles stratégies territoriales », in *La Revue des Livres pour Enfants*, Centre national de la littérature pour la jeunesse, BnF, n° 278, septembre 2014, p. 96-102.

- 3 annexes (les vendéthèques) : le relais de Poste à Montaigu, le château de Landebaudière à La Gaubretière, l'Arantelle à La Châtaigneraie.
- 1 médiabus.
- 216 bibliothèques communales et intercommunales.

Dispositifs :

« Les Voyageurs du soir »

Dispositif permanent de *promotion de la lecture par la voie numérique* (depuis 2011) :

- ◆ tenue d'un **blog**, pour informer la communauté des voyageurs et leur permettre de s'exprimer sur leurs lectures et sorties.
- ◆ organisation de **soirées** dans les bibliothèques avec lectures à voix haute et/ou présentations de livres : les bibliothèques empruntent des **kits** à la BDV.
- ◆ 8 parcours thématiques en 2014-2015, les « Voyages » (Soul connection, Des Femmes et des arts, Fantasy, Théâtre, Poésie, Premiers romans, Court-métrage, Polar japonais) que les participants peuvent suivre à leur gré.

Formations

- ◆ Formation initiale.
- ◆ Formations et rencontres thématiques.
- ◆ Journée départementale des bibliothèques (tous les deux ans).
- ◆ À la carte.

Le médiabus

Support logistique supplémentaire pour organiser des actions culturelles. Attribution sur projets envoyés par les bibliothèques, à condition qu'ils rejoignent la thématique annuelle du médiabus.

Points remarquables :

- Une animation du réseau avec un dispositif facile à mettre en œuvre dans toutes les bibliothèques
- Des liens ininterrompus à l'intérieur du réseau et avec le public grâce au blog.

Pour en savoir plus :

- ✗ <http://bibliotheque.vendee.fr/opacwebaloes/index.aspx>
- ✗ Sur les formations : <http://bibliotheque.vendee.fr/opacwebaloes/File/D%C3%A9veloppement%20culturel%20et%20biblioth%C3%A8ques.pdf>
- ✗ Le blog des « Voyageurs du soir » : <http://voyageursdusoir.vendee.fr/>
- ✗ Sur le médiabus : <http://bibliotheque.vendee.fr/opacwebaloes/File/FicheMediabus.pdf>

Fiche 2 : La médiathèque départementale du Bas-Rhin (BDBR)

Équipements :

Quatre sites :

- Centrale de Truchtersheim.
- Relais de Betschdorf.

- Annexes de Sarre-Union et Villé.

Dispositifs :

Festival des arts du récit et de l'oralité en Alsace : « Vos oreilles ont la parole »

Le Conseil Général du Bas-Rhin et la BDBR sont partenaires de l'APPAROA (Association pour la promotion des arts du récit et de l'oralité en Alsace) dans l'organisation du festival VOOLP depuis 2010.

VOOLP se déroule les quinze derniers jours d'octobre dans toute l'Alsace. Il permet d'écouter conteurs et compagnies dans les bibliothèques (gratuit), salles de spectacles mais aussi quelques lieux insolites... proposant des spectacles pour tous les âges : des tout-petits aux adultes exclusivement, mais aussi des propositions

Cycles Biblio'folies

Tous les deux ans, la BDBR met en lumière une thématique. Après « Illustr'et vous ? » en 2012-2013, la thématique actuelle -2014 et 2015- est placée sous le signe de la musique. Dorénavant nommées Biblio'folies, ces thématiques se déclinent sous forme d'animations, de formations, de rencontres, de visites et de sélections documentaires.

Formation

- ◆ Initiale et continue.
- ◆ Des **fiches pratiques** sont disponibles dans la boîte à outils sur le site (« Fabriquer un mini-théâtre d'images », « Accueillir un auteur, « Accueillir un concert à la bibliothèque », « Dominos de livres » ...)
- ◆ **Journée départementale de la lecture publique** : journée d'études organisée tous les deux ans pour échanger sur le métier et faire vivre le réseau.
- ◆ Programme de la **Coopération malgache** : le Conseil Général du Bas-Rhin et la BDBR sont partenaires de l'IRCOD (Institut Régional de Coopération – Développement) depuis 2000 dans l'appui au développement de la lecture publique à Madagascar. Ce partenariat concerne 3 communes : Mahajanga (5 bibliothèques), Maevatanana (3 bibliothèques) et Ambato Boeny (1 bibliothèque) soit une vingtaine de bibliothécaires : formations, appui logistique, développement des outils d'animations (kamishibaïs, malles professionnelles, tapis lecture (à la manière des Raconte-tapis).

Points remarquables :

- Deux grands projets d'EAC intergénérationnels.
- Affirmation de la politique de formation et du soutien aux bibliothécaires, avec une solidarité qui va bien au-delà du réseau départemental.

Pour en savoir plus :

- × <http://biblio.bas-rhin.fr/>
- × <http://www.voolp.fr/>

Fiche 3 : La Médiathèque départementale de prêt de l'Hérault

Équipements :

- Centrale à Montpellier (Pierresvives, Cité des savoirs et du sport pour tous : regroupement de services départementaux depuis septembre 2012).
- Annexe à Béziers.

Dispositifs :

Pour le très jeune public :

« **Des bébés et des livres** » : ensemble d'actions de formation, de médiation et d'animation depuis 2000, en partenariat avec le Conseil général et d'autres bibliothèques. Action qui a valu à la MDP le label « **Premières Pages** » en 2014.

« **Couffins de bouquins** » : une centaine de malles créées pour être prêtées aux bibliothèques.

Espaces « **Bébés livres** » dans les salles d'attente de consultation PMI (Protection maternelle et infantile).

« **Les Petits Pierresvives** » : livres de naissance offerts par le Conseil général aux nouveaux-nés ou adoptés du département, depuis septembre 2011.

Pour les collégiens :

Accueil des classes de collèges au sein de la médiathèque de consultation dans le cadre de **rencontres d'auteurs**, de « **Journées au Centre Pierresvives** » (découvertes des ressources du bâtiment).

Actions éducatives territoriales (AET) depuis les années 2000 en direction des collégiens, programme montée par les équipes éducatives (professeurs, professeurs-documentalistes ...), sur financement du Conseil général : une quarantaine de classes reçoit la visite d'artistes (slameurs, conteurs, auteurs, plasticiens, auteurs de bandes dessinées ...)

Prix littéraire départemental des collégiens de l'Hérault, organisé par la médiathèque départementale depuis 2006 : investissement individuel des 30 collégiens-jurés venus de tout le département, cinq romans en lice, trois mercredis pendant l'année scolaire ; deux auteurs primés (réinvités l'année suivante pour une tournée dans des classes choisies).

Points remarquables :

- Ouverture au public et rayonnement sur l'ensemble du département
- Programmes développés pour des publics (0-3 ans et 11-15 ans) parfois délaissés

Pour en savoir plus :

- ✕ <http://pierresvives.herault.fr>
- ✕ TOUCHARD Lætitia, GRANIER Valérie, « Quelle offre de lecture et de services aux jeunes publics à la médiathèque départementale de l'Hérault », in *La Revue des livres pour les enfants*, BnF, Centre national du livre pour la jeunesse, n° 278 (septembre 2014), p. 116-118.

Fiche 4 : Le CTL du GrandAngoulême : les tous-petits et les parent à l'honneur

Équipements :

13 bibliothèques :

- 6 à Angoulême : Bibliothèque centrale, Saint-Martial, Basseau, Grande-Garenne, Ma Campagne, Saint-Cybard. **NB : Ouverture prévue fin 2015 de L'Alpha, médiathèque communautaire à Angoulême.**
- L'Isle-d'Espagnac, La Couronne, Linars, Magnac-sur-Touvre, Mornac, Ruelle-sur-Touvre et Saint-Yrieix.

Chiffres et dates :

Réseau de 7 communes constitué en 2007 : Angoulême, L'Isle-d'Espagnac, La Couronne, Linars, Magnac-sur-Touvre, Mornac, Ruelle-sur-Touvre et Saint-Yrieix. Soit une agglomération de 110 000 habitants.

Signature d'un CTL 2013-2015.

Dispositifs :**Petites oreilles en goguette**

En plus des animations régulières (histoires pour les Petites oreilles (2 mois – 3 ans), histoires pour grandir, chococontes), pendant toute l'année court un programme spécifique pour les petits avec leurs parents :

- ◆ Des animations, lectures, spectacles, expositions et jeux.
- ◆ Mise à l'honneur de maisons d'édition jeunesse. Cette année 2014-2015 : MeMo (Nantes) et ses auteurs-illustrateurs.

Programme: http://www.fileasweb.fr/wp-content/uploads/2014/03/pog.BD_.pdf

Le café des parents

Le café des parents est un temps d'échanges, de rencontres, de débats autour d'une thématique liée à la parentalité (pendant que les enfants sont pris en charge par la bibliothèque). Organisation en partenariat avec la CAF.

Programme : http://www.fileasweb.fr/wp-content/uploads/2014/08/aff_cafe_parents_20141.pdf

Points remarquables :

- Une action spécifique pour les 0-5 ans.
- Aide à la parentalité.
- Développement d'actions de médiation envers les publics éloignés de la lecture (grâce au CTL).

Pour en savoir plus :

- ✕ Le site des médiathèques <http://www.fileasweb.fr/>
- ✕ Suivi du chantier de L'Alpha : <http://www.lalpha.org/>

Fiche 5 : Les médiathèques de Rennes**Équipements :**

- 11 bibliothèques municipales : La Bellangeraisn Bourg-L'Evesque, Champs-Manceaux, Cleunay, Clôteaux-Bréquigny, Landry, Longs-Champs, Maurepas, Thabor-Lucien Rose, Triangle, Villejean, Médiation.
- 1 bibliothèque rattachée à Rennes-Métropole : les Champs-Libres.

Dispositifs :

Dans le cadre scolaire Création en 2010 du **Service médiation et action éducative** (SMAE) qui accompagne la mise en œuvre de projets :

- ◆ **Dire, lire, écrire** (DLE) ; rencontres avec des auteurs, illustrateurs, conteurs et professionnels du livre et de la presse, dans les classes (23 écoles, 64 classes en 2012-2013).
- ◆ **Ateliers littéraires et artistiques** (ALEA) ; deux par an (parcours de 10-20h) autour de l'univers d'un auteur-illustrateur, pour concevoir, réaliser et éditer une production dans des classes choisies, avec plusieurs intervenants (informaticiens, comédiens, graveurs ...)

La Biennale d'illustration jeunesse, « Les P'tits bouquineurs », permet aux enfants d'une centaine de classes d'écoles maternelles et élémentaires de découvrir l'univers d'illustrateurs, de les rencontrer et d'expérimenter les techniques. C'est aussi le moment pour les classes ALEA de montrer leur réalisation lors des expos, spectacles et ateliers qui se tiennent dans les bibliothèques.

- ◆ **Résidence d'artistes** (PLEA), avec une nouveauté en 2014-2015 : deux classes pilotes avec un projet théâtral, mais l'objectif est de faire participer deux quartiers entiers.
- ◆ Le **Prix Ados Rennes/Ille-et-Vilaine** organisé par le département, la ville de Rennes, le CANOPE et la librairie La Courte Échelle, proposent aux collégiens et lycéens de décerner deux prix (le **Prix Ados auteurs** pour un roman, et le **Prix Ados créateurs** pour une création en lien avec les univers des livres sectionnés).

Cadre périscolaire Les bibliothèques font leur part : <http://metropole.rennes.fr/pratique/infos-demarches/enfance-education/les-rythmes-scolaires-rennais/#c18602> (voir en particulier la lettre d'information à télécharger en Pdf).

Cadre des loisirs : une programmation variée :

- ◆ Contes, ateliers (ex : écriture, pop-up, marionnettes indiennes), projections
- ◆ **Philozenfants**
- ◆ **Vie ma vie de bibliothécaire**

Points remarquables :

- Une vaste programmation qui touche tous les temps de l'enfant, tous les âges.
- Des projets transversaux qui témoignent du dynamisme du réseau culturel dans la collectivité.

Pour en savoir plus :

- ✕ P'tits bouquineurs : <http://www.ptitsbouquineurs.rennes.fr/>
- ✕ Prix Ados : http://www.bibliotheques.rennes.fr/fileadmin/user_upload/bibliotheques-de-rennes/pdf/Prix_Ados/ChartePrixados2015.pdf

Fiche 6 : Un projet régional, « Le siècle de Gutenberg » en Franche-Comté

Acteurs :

- Le Ministère de la Culture
- La région Franche-Comté
- L'Accolad (Agence régionale de coopération Franche-Comté lecture, audiovisuel, documentation)
- Le Musée du papier de Bâle
- Les bibliothèques municipales d'Arbois, Baume-les-Dames, Belfort, Besançon, Dole, Gray, Montbéliard, Lons-le-Saunier, Saint-Claude, Salins-les-Bains, Vesoul, ainsi que la bibliothèque

diocésaine de Besançon.

- Les établissements scolaires et aux établissements scolaires

Dispositif :

Il s'agit d'un projet consacré à la **découverte du patrimoine écrit de la région à travers les incunables**. En trois années d'existence (2009-2012), « Le siècle de Gutenberg » a touché près de 3 200 élèves, de tous les niveaux de l'école primaire au collège, dans et hors le temps-scolaire.

Dans deux collèges de la région, le projet s'est décliné sous la forme :

- ◆ d'**expositions** pour lesquelles ont été créés des livrets pédagogiques pour faire découvrir l'imprimerie de façon ludique et instructive
- ◆ d'**articles** et des **reportages** diffusés sur les **blogs** des établissements et dans leurs « chroniques » inspirées du modèle médiéval des *Chroniques de Nuremberg* imprimées en 1493.

Les bibliothèques ont accueilli classes de primaires et de collèges dans le cadre de rencontres et d'ateliers en compagnie de professionnels du livre et d'artistes. Ce sont ainsi près d'une cinquantaine d'ateliers qui se sont tenus : d'écriture, de lecture, de musique, de théâtre, de gravure, de photographie, d'impression, de reliure, de typographie, ou encore de sérigraphie.

Ils ont permis aux participants de découvrir les incunables (tout particulièrement lors de **visites dans les bibliothèques municipales** de Montbéliard, de Besançon et à la bibliothèque Grammont où ils ont eu **accès aux originaux**), de leur fabrication à leur restauration.

Ces actions ont été mises en valeur lors de temps de restitution :

- ◆ au collège Entre-Deux-Velles (à Saône, dans le Doubs), lors d'une soirée de clôture, les élèves ont joué une pièce montée grâce à l'aide d'une comédienne.
- ◆ dans le domaine musical, l'abbaye de Baume-les-Dames s'est mue en salle de concert le temps de la restitution d'une œuvre composée spécialement dans le cadre du projet.

Points remarquables :

- La création de passerelles entre les différentes structures culturelles et les établissements scolaires.
- La continuité entre les actions proposées et la transdisciplinarité déployée autour d'un même thème qui présente en outre l'intérêt d'être patrimonial.

Pour en savoir plus :

- ✕ Étude de la Fill, en collaboration avec Emmanuelle Le Brun, « Livre et lecture & Éducation artistique et culturelle. Quelques actions menées en région en 2013 ». Pdf disponible sur site de la Fill :

http://www.fill.fr/les_ressources_en_ligne

Fiche 7 : Le PLEA de Bar-le-Duc Sud Meuse

Acteurs :

- la médiathèque Jean Jeukens de la Communauté d'agglomérations
- le Conservatoire à rayonnement communal (CIM)
- le Musée barrois
- l'Acb, scène nationale

Dispositifs :

:

Dans le cadre scolaire : un PLEA qui a fête ses 20 ans

Projets coorganisés par les enseignants et la Médiathèque. Exemples pour l'année 2013-2014 :

- ◆ À l'école Bugnon-Rostand : **projets de contes illustrés avec une illustratrice** dans les classes de CE2 (« le petit chaperon vert »), CM1 et CM2 (« l'école des fables »)
- ◆ Au collège Raymond Poincaré : « Traces de guerre », réalisation > de **carnets témoins** avec une auteure-photographe par deux classes de 3^e
> d'un **film d'animation**, « Les épreuves du temps » réalisé par les élèves volontaires de tous niveaux avec un réalisateur professionnel.

Des projets transversaux

Permis par la coordination entre les acteurs culturels. Par exemple, pour les adolescents et les adultes, des conférences sont organisées à la médiathèque en partenariat avec la Scène Nationale.

Ponts remarquables :

- Un PLEA qui permet la coopération entre les partenaires.
- Des activités qui laissent beaucoup de place à l'expérience pratique pour les enfants
- Un site internet attrayant, un agenda tenu à jour

Pour en savoir plus :

- ✖ Médiathèque: <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeunesse-1.aspx> et <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/pratique-je-suis-enseignant.aspx>
- ✖ Sur le PLEA : <http://www.barleduc.fr/rubrique.aspx?CategoryID=122&Niveau=2>

Fiche 8 : La médiathèque L'Odysée de Lomme

Commune de 27 600 habitants, bénéficiaire du **PEG** Lille-Lomme-Hellemmes.
La médiathèque de Lomme est signataire du **PEL**, du **PEDT**

Dispositifs :

Temps parents-enfants, deux rendez-vous mensuels :

- ◆ Heure du conte : « Au bonheur des mots » (mallette avec albums, haïkus, comptines ...), les samedis), et « A pas de velours ».
- ◆ « **La séance des Loupiots** » (projection d'un film d'animation), le mercredi.

Contrats culturels et artistiques pour les scolaires :

◆ **CLEA**

- ◆ **Plan Lecture** : dans le but de développer le livre et la lecture auprès des élèves, l'Odyssee médiathèque de Lomme et les enseignants invitent des auteurs et illustrateurs de livres de jeunesse spécialement sélectionnés pour leur intérêt pédagogique.

Les classes sont aussi accueillies à la médiathèque dans le cadre des **Rencontres Littéraires**.

- ◆ **Résidences ARTS** (dans le cadre du PEG). Exemple de la résidence de Philippe Kessier, auteur-illustrateur du « Prince dragon », 1^{er} semestre 2014 :

> interventions dans les classes et animation d'ateliers parents-enfants.

> la médiathèque a ensuite exposé les dragons réalisés par les enfants lors des **temps périscolaires** avec une plasticienne.

> réalisation d'un livre remis aux familles participantes.

Un pôle adolescent actif

- ◆ partenariat depuis 2008 avec le prix belge « Ado-lisant »

- ◆ Club de lecture des « Rêveurs de l'Odyssee : rencontres bimensuelles, montage d'expositions et d'animation, **participation aux acquisitions** de la bibliothèque (libre choix chez le libraire lors de sorties avec la responsable du pôle).

Points remarquables :

- Mise à profit des dispositifs contractuels.
- Prise en main des NAP par la médiathèque.

Pour en savoir plus :

- ✗ <http://www.ville-lomme.fr/cms/odysseemediatheque>
- ✗ À propos du PEG : <http://www.ville-lomme.fr/cms/home/education/projeteducatifglobal> et <http://www.ville-lomme.fr/cms/home/education/actions-reussite-scolaire>
- ✗ Sur le projet « Prince Dragon » : <http://www.ville-lomme.fr/files/content/sites/lomme/files/blocPDF/2014/04-avril/Odyss%C3%A9e%20Programme%20-%204%202014%20bd.pdf>
- ✗ Programme mensuel : <http://www.ville-lomme.fr/files/content/sites/lomme/files/blocPDF/2014/10-oct/Odyss%C3%A9e%20Programme%20-%20octobre%202014.pdf>

Fiche 9 : Les temps périscolaires à Limoges

Équipements :

Réseau de 6 bibliothèques :

- La bibliothèque francophone multimédia Centre-Ville (Bfm)
- Cinq de quartier : Aurence-Madounier, Beaubreuil, La Bastide, Landouge, Vigenal.

Dispositifs :

Ateliers périscolaires de découverte proposés par le réseau de bibliothèques de Limoges en 2013-2014 :

Mise en œuvre de la réforme scolaire en 2013. Ateliers proposés en bibliothèque :

- ◆ découverte de l'histoire du livre (activités autour du patrimoine, de la numérisation, de la reliure, de la gravure)
- ◆ cinéma jeunesse (projections et discussions)
- ◆ architecture (ateliers de réflexion sur la construction d'une nouvelle bibliothèque à Aurence)
- ◆ le « goûter conté »
- ◆ « le jeu dans tous ces états » (société, PC, console)
- ◆ musique assistée par ordinateur
- ◆ la bande dessinée (son histoire, ses techniques, ses styles)
- ◆ découverte des oiseaux (documentation, fabrication de nichoirs)
- ◆ photographie (avec la boîte de jeu « Pause-Photo-Prose »)

NB : la première année, les activités étaient gratuites. Pour 2014, la ville a mis en place une **tarification** (entre 3,60€ et 10€50 mensuels, selon les revenus des familles et les ateliers choisis) qui fait grand bruit : articles de presse pétition, manifestation devant la mairie le 30 septembre.

De plus, **pour réduire les coûts des NAP, il a été décidé qu'elles n'auraient plus lieu à l'extérieur des écoles pour la rentrée scolaire 2014-2015.**

Points remarquables :

- La réforme des rythmes scolaires – et donc le dégagement des TAP pour les NAP – se présente comme l'occasion pour les bibliothèques d'investir plus profondément le champ de l'EAC.
- Les bibliothèques ont fait preuve d'une grande force de proposition.

Pour en savoir plus :

- * Fiche d'inscriptions aux activités périscolaires pour 2014-2015 ; http://www.ville-limoges.fr/doc-demarche/Fiche_inscription_periscolaire_2014-2015.pdf
- * Dépliant des activités proposées par les bibliothèques pour les temps scolaires : <http://www.bm-limoges.fr/jeu/ecole-et-bibliotheque.pdf>
- * LACROIX-SPINNEWYN Florence, *Aller à la bibliothèque après la classe. La réforme des rythmes scolaires : nouveaux enjeux et nouvelles opportunités pour les bibliothèques*, Université de Lyon, ensib, mémoire d'étude, janvier 2014.

Fiche 10 : Le CLEA jeunesse intercommunal de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos

Équipements :

- Roubaix (94 000 habitants) : une médiathèque, un bibliobus (le Zèbre)
- Tourcoing (92 000 habitants) : une centrale et 4 annexes
- Wattrelos (42 000 habitants) : une centrale et deux annexes

NB : il n'y a pas d'EPCI.

Dispositifs :

CLEA signé en 2009 entre les trois villes, la DRAC, le DAAC et l'Inspection académique du Nord. Renouvelé pour 3 ans en 2012.

Pour les jeunes (3-25 ans) :

5 à 7 **résidences-missions** par an : les artistes résidents (pour une durée de 4 mois continue ou étalée le long de l'année scolaire) interviennent une ou deux fois devant le même public (classes d'établissements scolaires du 1^{er} degré mais aussi quelques classes du secondaire et des associations) et montent plusieurs projets.

Concerne différents domaines artistiques : musiques, arts visuels, livre et lecture.

Cette année 2014-2015, sont notamment associés aux médiathèques des trois villes :

- Manuel Mazaudier, metteur en scène et vidéaste, qui proposera de réaliser de très courts-métrages, des performances et de travailler la mise en scène photographique.
- Agathe Demois, illustratrice-graphiste, qui proposera des expositions et ateliers autour du « dessin caché » visible à la loupe magique.

Pour les équipes éducatives :

Enseignants, professeurs, animateurs, travailleurs sociaux et professionnels de la culture sont conviés pour rencontrer les artistes lors de journées (« 27^e journée artistique » et « Rencontre Premier Contact ») qui se tiennent en amont des interventions, pour les informer et les aider dans la sélection des projets dans lesquels ils souhaitent s'engager.

Points remarquables :

- Les bibliothèques s'inscrivent dans la pluridisciplinarité en accueillant l'ensemble des champs artistiques.
- Ateliers très participatifs : le public fait vraiment l'expérience du geste.
- Diffusion de démarches artistiques contemporaines.
- Large choix offert aux équipes éducatives, un système quasiment « à la carte ».

Pour en savoir plus :

- ✗ <http://www.clea-intercommunal.fr/a-propos-du-clea>

- ✗ programme pour 2012-2013 :

http://www.clea-intercommunal.fr/images/stories/pdf/PLAQUETTE_CLEA_2012-2013.pdf

- ✗ DEPARDAY Clohtilde, « Le Contrat local d'éducation artistique intercommunal de Roubaux, Tourcoing et Wattrelos », in *La Revue des livres pour les enfants*, BnF, Centre national du livre pour la jeunesse, n° 278 (septembre 2014), p. 131-134.

Fiche 11 : La Fête du livre jeunesse à Villeurbanne

Des partenariats pérennes permettent d'organiser des manifestations culturelles régulières, à petite, moyenne et grande échelle.

Pour la Fête du livre jeunesse : CNL, DRAC Rhône-Alpes, Région Rhône-Alpes, SOFIA (Société française des intérêts des auteurs de l'écrit)

Chiffres :

> 145 000 habitants

> 3 médiathèques (Maison du Livre, de l'Image et du Son, médiathèque du Rize, médiathèque du Tonkin), 2 bibliobus

Dispositifs :

La Fête du livre jeunesse :

Elle est organisée au printemps autour d'une thématique par les bibliothécaires jeunesse et les enseignants qui s'engagent sur une année avec leur classe pour :

- ◆ préparer la venue des auteurs et des illustrateurs.
- ◆ mettre en point expositions, animations, ateliers et spectacles qui ponctueront la semaine.

D'autres acteurs sont invités à monter des projets : les crèches, les centres sociaux, les hôpitaux et les prisons.

L'invité d'honneur

Carte blanche lui est donné pour s'exprimer sur la thématique annuelle dans une exposition.

Depuis 2012, ce dispositif est assorti d'une **résidence** de l'artiste dans un **quartier excentré** qui lui permet de toucher tous types de publics grâce à des **projets collaboratifs**.

Exemple : en 2014, le peintre et sculpteur Gilles Legrand organisait son exposition « Show devant les petites choses » dans le cadre du thème « Soyons fous ! ».

Points remarquables :

- Un partenariat modèle entre l'école et la bibliothèque.
- Un soutien pour les auteurs-illustrateurs jeunesse.
- La volonté d'animer le centre et les périphéries.

Pour en savoir plus :

- ✗ <http://mediatheques.villeurbanne.fr/sujet/actualites/fete-livre-jeunesse/>
- ✗ http://www.fetedulivre.villeurbanne.fr/programme_2014_rencontres.html
- ✗ NARDIELLO Rosanna, « État de fête permanent à Villeurbanne », in *La Revue des livres pour les enfants*, BnF, Centre national du livre pour la jeunesse, n° 278 (septembre 2014), p. 138-141.

Fiche 12 : Les actions du Pavillon Blanc de Colomiers dans le cadre du PEdT

Équipements :

Ville de Haute-Garonne comptant 36 000 habitants, Colomiers a la chance de pouvoir appuyer ses actions d'EAC sur Le Pavillon Blanc, une structure regroupant :

- une médiathèque (qui remplace les trois anciennes bibliothèques municipales)
- un centre d'art contemporain

Dispositifs :

Cadre scolaire

Une déclinaison intéressante de types d'accueil : de la simple visite et lecture de conte aux cycles thématiques, en passant par les rencontres d'artistes (cycle-rencontre *les **explollecteurs***), et aux *séances de découverte musicale*.

Cadre périscolaire

Extrait du site internet : « Dans le cadre de ce **PEDT** porté par la ville de Colomiers, des parcours découverte sont proposés pendant les temps d'ALAE. Ces parcours sont organisés par cycle intervacances, afin que chaque enfant, quelle que soit son école d'affectation, puisse bénéficier de l'ensemble des activités au cours de l'année. (...) Le Pavillon Blanc s'inscrit dans cette démarche et propose plusieurs ateliers, portés par les médiateurs du Pavillon Blanc et des intervenants, artistes ou animateurs spécialisés. »

Ainsi cinq ateliers sont proposés en 2014-2015 autour d'une thématique commune : les abécédaires.

- ◆ Cycle art contemporain
- ◆ Cycle multimédia
- ◆ Cycle autour des mots
- ◆ Deux cycles autour des histoires

Cadre extra-scolaire

Pour les publics individuels, large programmation pour tous les âges :

- ◆ « Les Petites oreilles » lors du **Piccolo conte** (pré-scolaire)
- ◆ Le **Transat express** (allongé dans une chaise longue, découvrez un morceau de musique, un court métrage ou une lecture)
- ◆ **Un festival de la BD, 4 jours en novembre, avec des « Ptits ateliers BD »**

De plus, **partenariats avec les centres de loisirs et maisons citoyennes** : ateliers organisés en cycle, à orientation multimédia et artistique.

Points remarquables :

- Le parcours EAC est complet, il couvre bien tous les temps de la vie de l'enfant qui regarde, apprend et fait.
- Tout cela dans le cadre formalisé d'un PedT.
- Intérêt de la proximité avec le Centre d'Art qui propose une programmation complémentaire.

Pour en savoir plus :

- ✕ <http://www.pavillonblanc-colomiers.fr/>
- ✕ Dossier de présentation des activités pour les scolaires : http://www.pavillonblanc-colomiers.fr/files_omega/dossier-actions-culturelles-version-web-%5B2%5D.pdf

Fiche 13 : Le CTL de Chevilly-Larue

CTL (2012-2014) :

Passé entre la Médiathèque Boris Vian, la Maison du conte, le théâtre André Malraux, les conservatoires de musique, de danse et d'arts plastiques, les structures de la petite enfance, la Maison pour tous, les centres de loisirs, le SMJ, le centre social, le Club espoir (éducateurs de rue), les cours de langue française, l'épicerie solidaire SOL'épi et les établissements scolaires.

Conçu en accompagnement du PEL (projet éducatif local) pour le quartier Sorbiers-Saussaie.

Dispositifs :

Un projet très coordonné et qui repose sur la réflexion :

- ◆ Mise en place d'un **Observatoire de la Lecture** des 0-5 ans (réunion des partenaires 3 fois par an).
- ◆ **Formations** proposées notamment aux assistantes maternelles et bientôt aux animateurs, tenues

par des professionnels de la littérature jeunesse.

Pour les familles :

Animations-lectures régulières hors les murs, dans les équipements de quartiers fréquentés par les familles (PMI, halte-garderie, halte-jeu, épicerie solidaire, la Maison pour Tous ...)

Pour les classes :

Chaque année construction d'un parcours culturel et artistique croisé entre institutions (monté en alternance par la Maison du conte et le Théâtre André Malraux), mêlant différentes activités : rencontres avec les artistes, ateliers de créations (littéraires, plastiques...). Exemples :

- ◆ parcours pour les 6^e en 2013-2014 « Le Grand dire, c'est mythique » sur le thème de la mythologie.
- ◆ parcours pour les maternelles en 2012-2013 « Anne Herbauts », auteure-illustratrice jeunesse.

Points remarquables :

- Promotion de la lecture plus particulièrement dans le quartier d'habitat social de Sorbiers-Saussaie, classé en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).
- Mise en avant du lien familial et de la place des parents.

Pour en savoir plus :

- ✕ Le CTL en ligne :
http://mediatheque.ville-chevilly-larue.fr/files/Contrat_territoire_lecture_chevilly_PDF_VD.pdf
- ✕ Le parcours « Anne Herbauts » : <http://www.ville-chevilly-larue.fr/A-votre-service/Actualites/Anne-Herbauts-les-ecoles-un-parcours-initiatique>
- ✕ Le parcours « le Grandir, c'est mythique » : <http://www.ville-chevilly-larue.fr/Culture-sport-patrimoine/Culture/Grand-Dire/Actualites-mythiques-sensibilisations-ateliers-expositions>
- ✕ FRELAUT Danielle, « Un contrat-territoire-lecture porté par la médiathèque Boris Vian de Chevilly-Larue », in *La Revue des livres pour les enfants*, BnF, Centre national du livre pour la jeunesse, n° 278 (septembre 2014), p. 127-130.

CONCLUSION

La bibliothèque apparaît comme le lieu riche de possibilités en matière d'éducation artistique et culturelle, cela pour plusieurs raisons. La première tient à la nature de ses collections : encyclopédiques, et parfois patrimoniales, elles lui permettent de traiter légitimement toutes les thématiques, de construire des discours autour de tous les sujets et de mettre au point des actions en relation. La deuxième réside dans le savoir-faire acquis par les bibliothécaires au cours des dernières décennies en matière d'animations et dans leur qualité de médiation. Enfin, la place singulière de la bibliothèque dans la cité constitue une autre justification : inscrite dans un territoire, présente dans un très grand nombre de territoires, notamment ruraux, elle est souvent le premier référentiel culturel, voire le seul, pour la population.

Les exemples évoqués dans le rapport le confirment : un certain nombre de bibliothèques entreprennent des actions au niveau de ce que l'on peut attendre d'elles dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle. De petite ou de grande envergure, selon les moyens de chacune, les projets menés à bien ces dernières années dans les cadres scolaire, périscolaire et extrascolaire montrent de la cohérence et une véritable volonté de hisser la bibliothèque au rang de « maison de la culture » accessible à tous. Bien sûr, toutes les bibliothèques n'ont pas encore pris la mesure de ce qu'implique pour elles la mise en place des parcours EAC, ou eu la possibilité de contribuer à leur déroulement. Beaucoup de petits établissements ne pourront peut-être jamais remplir correctement leur rôle, faute de moyens ou de volonté. Mais ce que les exemples donnent à voir, c'est qu'il est possible pour les bibliothèques territoriales de concourir à la réalisation des objectifs de cette politique partagée entre l'État et les collectivités territoriales.

L'éducation artistique et culturelle en bibliothèque a bien plusieurs visages. C'est peut-être la première conclusion qui ressort de cette étude. Une grande hétérogénéité des pratiques est constatée, tant dans les modalités de mises en œuvres des parcours d'EAC – du partenariat informel aux projets territoriaux contractualisés auprès des services déconcentrés de l'État (PEDT, CLEA, ARTS...) –, que dans la nature des activités proposées – de l'accueil de classe le plus traditionnel à la construction d'ateliers originaux de création sur plusieurs séances et l'organisation de manifestations culturelles.

Cette variété de formes prises par l'EAC permet-elle de toucher tous les enfants et jeunes, y compris ceux éloignés de la culture, qui étaient le premier public visé par l'application des parcours d'éducation artistique et culturelle ? La grande majorité des actions d'EAC à destination des 0-18 ans sont menées en temps scolaire, et ces liens avec l'Éducation nationale sont amenés à se renforcer (et à se transformer) dans le cadre des nouveaux rythmes de l'enfant. On peut donc supposer que les projets d'EAC menés dans les classes d'écoles maternelles et élémentaires permettent bien à des enfants inaccoutumés au fait culturel de découvrir des univers nouveaux. Cela est moins évident dans les temps périscolaires et de loisirs puisque les activités proposées ne sont pas obligatoires. Le public adolescent semble plus difficile à cibler par le biais des établissements scolaires. Malheureusement, le programme d'animation des bibliothèques ne permet pas toujours de combler cette lacune et les 12-18 ans peuvent apparaître comme les laissés-pour-compte de l'EAC. Cela ne doit pas toutefois faire oublier les dispositifs mis en place par quelques bibliothèques qui se sont emparées du sujet avec succès.

Autre interrogation : l'égalité territoriale en matière d'accès à la culture, autre objectif majeur de l'EAC, est-elle effective à présent ? L'étude montre que le clivage entre bibliothèques en milieu urbain et les bibliothèques en milieu rural est toujours une réalité. Cela tient à la taille, et donc aux moyens disponibles, mais aussi à l'éloignement géographique des autres institutions culturelles des bibliothèques rurales qui ont, de ce fait, plus de mal à monter des partenariats et à élargir leur offre en matière d'EAC. Il est à espérer que l'action des BDP et un vent nouveau de dynamisme contribueront dans les prochaines années à réduire ces inégalités afin que le territoire ne soit plus un facteur discriminant pour les enfants et les jeunes.

La mise en place des parcours d'EAC est encore neuve. Il est donc normal que tous les objectifs n'aient pas été remplis à ce jour. Néanmoins, il faut saluer les avancées qui ont eu lieu sur certains territoires et les projets qui ont vu le jour. Un cercle vertueux a été initié et il n'y a aucune raison pour que l'on ne continue pas sur cette lancée. Pour cela, le développement de l'éducation artistique et culturelle doit être compris par les bibliothèques comme l'occasion de se renouveler.

Les bibliothécaires doivent commencer par se demander si l'offre culturelle offerte aux familles est bien adaptée. Avec la réforme des rythmes scolaires, une réorganisation du programme des activités est indispensable : il faut redéployer les actions d'EAC sur les temps périscolaire et extrascolaire. Ainsi, la bibliothèque pourra toucher non seulement les jeunes publics, mais aussi leurs parents et leurs proches. Lancer une dynamique culturelle au sein des familles est une mission corollaire de l'EAC.

La qualité des actions d'EAC dépend de la qualité des intervenants, donc de leur formation. Les bibliothécaires sont les premiers médiateurs et à ce titre doivent pouvoir bénéficier de formations adéquates. Les animateurs, les membres d'associations, ou encore les artistes qui sont amenés à intervenir dans le cadre des parcours d'EAC peuvent profiter des mêmes formations. Ces dernières, qui apparaissent encore trop peu nombreuses sont assurées principalement par le CNFPT, les BDP, le Centre national de la littérature pour la jeunesse (BnF) ou encore les associations de développement de la lecture. Les journées professionnelles, organisées lors des salons du livre, peuvent également être mises à profit. Toutefois, le lancement d'une véritable politique nationale de formation, dont se saisiraient les échelons décentralisés, reste encore une demande constante de la part de tous les observateurs, tant l'offre apparaît encore trop mince au vu des besoins.

L'offre artistique et culturelle en bibliothèque peut s'enrichir grâce aux partenariats. Ces derniers doivent être renforcés, multipliés et pérennisés, afin de diversifier toujours plus l'offre faite aux jeunes publics. L'absence de conventionnement n'est pas synonyme d'absence de politique d'EAC, ni d'absence de volonté de faire de l'action culturelle une priorité. Des actions développées dans un cadre informel, ou à la faveur des réseaux de connaissances, peuvent avoir un impact considérable sur le public, et en ce sens, participer pleinement à l'éducation artistique et culturelle. Mais la contractualisation reste le meilleur moyen pour inscrire les partenariats dans la durée et rationaliser l'offre artistique et culturelle sur un territoire donné.

La réussite de la politique d'éducation artistique et culturelle repose principalement sur deux piliers. Le premier relève des moyens, financiers et humains, qui permettent de développer des actions de qualité et de généraliser leur diffusion. Le second pilier, s'il est immatériel, n'en est pas moins aussi nécessaire que le premier : il s'agit de la prise de conscience et de la définition du degré de priorité accordé à l'EAC. Chacun doit avoir présent à l'esprit qu'il peut jouer un rôle important dans la diffusion de l'EAC : le bibliothécaire, l'enseignant, l' élu, l'animateur, l'auteur, l'artiste... tous peuvent être force de proposition, en tant que maître d'œuvre ou maître d'ouvrage d'un projet artistique et culturel.